



# Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2004-2005

Séance plénière du vendredi 10 décembre 2004 (matin)

## Compte rendu

### Sommaire

Pages

#### *Communications*

*Proposition de modification du Règlement* ..... 3

*Commissions - Modifications* ..... 3

*Question écrite* ..... 3

*Notifications* ..... 3

*Ordre du jour* ..... 3

*Prise en considération* ..... 3

#### *Ajustement des budgets 2004 de la Commission communautaire française*

*et*

#### *Budgets 2005 de la Commission communautaire française*

*Discussion générale conjointe* ..... 4

*(Orateurs: Mmes Julie Fiszman, rapporteuse, Caroline Persoons, Anne-Sylvie Mouzon, MM. Didier Gosuin, André du Bus de Warnaffe, Mme Dominique Braeckman, MM. Willem Draps, Denis Grimberghs, Mmes Céline Fremault, Viviane Teitelbaum, Nathalie Gilson, Jacqueline Rousseaux, Olivia P'tito, M. Serge de Patoul, Mmes Evelyne Huytebroeck et Françoise Dupuis, membres du Collège)*

*Questions d'actualité*

*Réunion conjointe des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne:  
second rendez-vous manqué pour les Bruxellois francophones,  
de Mme Caroline Persoons à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège ..... 20*

*Appellation de la Commission communautaire française,  
de Mme Caroline Persoons à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège ..... 21*

*Décision de subside du gouvernement flamand, communiquée par le ministre de tutelle de la Culture,  
M. Bert Anciaux, imposant une série de conditions à l'a.s.b.l. Flagey, mettant en péril le projet de base  
de cette institution et le principe d'une juste représentativité des différentes Communautés présentes et  
des différents pouvoirs subsidiaires,  
de M. Bernard Clerfayt*

*et*

*a.s.b.l. Flagey et le dossier y afférent,  
de Mmes Céline Delforge et Julie de Grootte,*

*à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège ..... 22*

*Nouveaux développements dans le problème de l'antisémitisme entre les clubs de Maccabi et Haren,  
de Mme Viviane Teitelbaum à M. Emir Kir, membre du Collège ..... 24*

*Annexe ..... 26*

## Présidence de M. Christos Doukeridis, président

*La séance plénière est ouverte à 09h42.*

*MM. Serge de Patoul et Stéphane de Lobkowicz prennent place au Bureau en qualité de secrétaires*

*(Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le Bureau)*

**M. le Président.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

### EXCUSÉS

**M. le Président.-** Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Eric André et Mme Souad Razzouk, pour raisons de santé;
- MM. Alain Daems et Francis Delpérée, pour raisons personnelles.

### COMMUNICATIONS

#### PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

**M. le Président.-** Mme Caroline Persoons, MM. Vincent De Wolf et Didier Gosuin ont déposé une proposition de modification du Règlement du Parlement francophone bruxellois, qui vous sera distribuée.

Elle sera envoyée pour examen à la commission ad hoc.

### COMMISSIONS

#### *Modifications*

**M. le Président.-** Suite à la désignation de M. Serge de Patoul comme secrétaire du Bureau et conformément à l'article 15.4 du Règlement, la présidente du groupe MR m'a informé de la désignation dans la commission spéciale du Budget et du Compte:

- de M. Didier Gosuin comme membre effectif;
- de Mme Souad Razzouk comme membre suppléante.

Pas d'observation?

(Non)

Il en sera donc ainsi.

### QUESTION ÉCRITE

**M. le Président.-** Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée par Mme Françoise Schepmans à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.

### NOTIFICATIONS

**M. le Président.-** L'Assemblée a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour d'arbitrage, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressées. La liste de ces notifications sera publiée en annexe au compte rendu de la séance.

### ORDRE DU JOUR

**M. le Président.-** Au cours de sa réunion du 3 décembre 2004, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances plénières de ce 10 décembre.

Une question orale de Mme Caroline Persoons à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège, concernant "la réunion conjointe des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne, second rendez-vous manqué pour les Bruxellois francophones" a été transformée en question d'actualité.

Je vous signale également que nous n'examinerons pas l'ajustement du budget 2004 du Parlement francophone bruxellois ni le budget de l'exercice 2005, les travaux n'ayant pas abouti en commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement francophone bruxellois. Le point 3 de l'ordre du jour est donc retiré.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

### PRISE EN CONSIDÉRATION

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret portant suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Didier Gosuin, Philippe Pivin et Alain Zenner [doc. 16 (2004-2005) n° 1].

Si l'Assemblée est d'accord, la proposition est envoyée à la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

*(Assentiment)*

### AJUSTEMENT DES BUDGETS 2004 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

ET

### BUDGETS 2005 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

**M. le Président.-** L'ordre du jour appelle la discussion générale sur :

- le projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004;

- le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004;
- le projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004;
- le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004;
- le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005;
- le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005;
- le projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005;
- le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005.

Je vous propose de mener une discussion générale conjointe sur l'ajustement 2004 et le budget 2005. L'assemblée est-elle d'accord ?

*(Assentiment)*

Il en sera donc ainsi.

#### DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE

**M. le Président.**- La discussion générale conjointe est ouverte.

Je vous propose de clore la liste des orateurs dans une demi-heure. Vous pouvez donc encore vous inscrire.

La parole est à la rapporteuse, Mme Julie Fiszman.

**Mme Julie Fiszman (PS).**- La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, a procédé à un examen conjoint, en ses réunions des 12 et 24 novembre 2004, des projets de décrets et de règlements contenant, d'une part, l'ajustement budgétaire des budgets 2004 et, d'autre part, du budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005.

Dans son exposé, Mme la ministre a fait part d'une certaine inquiétude quant à l'évolution future du budget de la Commission communautaire française.

Elle a présenté les équilibres des projets de budget 2004 ajusté et de budget 2005.

Les recettes globales (décret et règlement) estimées en 2005 se chiffrent à 295,376 millions d'euros, tandis que le budget général des dépenses de la Commission communautaire française (décret et règlement) s'élève à 302,876 millions d'euros. Ainsi, globalement (décret et règlement), le déficit du budget de la Commission communautaire française s'élève, pour l'exercice 2005, à 7,5 millions d'euros. Le solde de financement 2005, dans l'optique du Système européen de comptes (SEC) 95, est de 2,804 millions d'euros.

Mme la ministre a conclu en soulignant que "la Commission communautaire française pourra assumer ses engagements antérieurs et, à la fois, inscrire et souligner certaines priorités en réponse aux besoins des Bruxellois et à la déclaration gouvernementale de juillet."

Le rapport de la Cour des comptes a été présenté et ensuite discuté.

Dans la discussion générale et la discussion sur le rapport de la Cour, les commissaires ont notamment soulevé des questions sur :

- la comptabilisation des codes 8 et l'opération Magellan;
- les recettes de la Loterie nationale;
- le comptage des élèves et la clé de répartition de la dotation de financement de l'enseignement;
- le taux de sous-utilisation des crédits;
- la projection pluriannuelle pour l'année 2005;
- le remboursement des frais de personnel du centre "Etoile polaire";
- l'amortissement de l'emprunt de soudure;
- le contentieux avec la Région wallonne en ce qui concerne les personnes handicapées;
- les surcoûts des accords du non-marchand;
- les articles 12 et 13 du manteau du budget;
- l'arrêt des politiques croisées menées par la Région wallonne dans l'enseignement technique et professionnel à la Communauté française;
- les recettes de remboursement du préfinancement provenant du Fonds social européen;
- la situation de la trésorerie de la Commission communautaire française.

En outre, une série de demandes ont été formulées par les commissaires, en particulier, l'accord RTBF-Magellan, l'accord sur le comptage des élèves, l'évaluation du coût de l'application des accords du non-marchand, l'évaluation des accords budgétaires qui lient la Commission communautaire française à la Communauté française et une audition des représentants du Conseil supérieur des finances (CSF).

A propos du plan Magellan, Mme la ministre a précisé que l'accord sur le montage financier fera l'objet d'une information précise lorsqu'il aura été adopté en Collège et qu'il sera également inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre entre le Collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement de la Communauté française.

Mme la ministre a souligné que l'accord sur le comptage des élèves en matière d'enseignement n'est pas encore en possession du Collège.

Elle a précisé que l'évaluation du coût de l'application des accords du non-marchand fera l'objet d'un groupe de travail intercabinet qui sera réuni au début de l'année 2005 et qui bénéficiera de l'appui de l'administration ainsi que de l'Inspection des Finances.

Mme la ministre a dressé, dans la mesure du possible, l'inventaire existant à l'heure actuelle de l'évaluation des accords budgétaires qui lient la Commission communautaire française à la Communauté française.

Enfin, en ce qui concerne l'audition des représentants du CSF, M. le président de la commission s'est engagé à examiner les diverses possibilités qui s'offrent à la commission et M. le président a transmis aux commissaires le dernier rapport annuel du CSF.

Dans sa deuxième réunion, la commission a acté que les commissions permanentes ont toutes émis un avis favorable sur les projets relatifs à leurs compétences respectives et ont dès lors recommandé l'adoption de ceux-ci.

L'ensemble du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

L'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 tel qu'amendé a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

L'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

L'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

L'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

L'ensemble du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

L'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

En ce qui concerne le vote des articles, des amendements et des tableaux, je vous renvoie au rapport écrit de la commission.

Il a été fait confiance à la rapporteuse et au président pour la rédaction du rapport, à condition que les commissaires puissent prendre connaissance de leurs interventions et apporter leurs corrections éventuelles.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le Président.**- La parole est à Mme Caroline Persoons.

**Mme Caroline Persoons (MR).**- Pour commencer, permettez-moi de faire appel à votre mémoire. Souvenez-vous de ce début d'été 2004 : PS et cdH, M. Di Rupo et Mme Milquet, se penchaient, l'air émerveillé, sur les accords gouvernementaux. Ils

nous promettaient un enfant francophone fort, plein de transversalité.

A Bruxelles, du côté francophone, on a ajouté, comme l'on dit en wallon, une petite "rawette", un petit rejeton vert dans le berceau... Espoirs, grands projets, on va voir ce que l'on va voir ! Nous voilà confrontés au premier double exercice de réalisme. Et là... patatras : la chute. "Exercice délicat", "inquiétude", "moins ambitieux que prévu", sont les mots de la ministre chargée des Finances.

Cela m'évoque le poème de Baudelaire, "L'Albatros", dans lequel des hommes d'équipage attrapent ces vastes oiseaux des mers en espérant peut-être voler. Mais "à peine les ont-ils déposés sur les planches, que ces rois de l'azur laissent piteusement leurs grandes ailes blanches, comme des avirons, traîner à côté d'eux". Oui ! Vu l'importance des compétences des la Commission communautaire française, à savoir la Formation, l'Aide aux personnes, la Santé, la Culture, on était en droit d'espérer que la nouvelle majorité défende mieux cette institution et négocie à la Région bruxelloise ou ailleurs son refinancement ou tout le moins le financement de certains points importants tels que le non-marchand.

Las! Il n'en est rien. L'accord gouvernemental le montrait déjà car sans ambitions pour la Commission communautaire française dont le président du Collège n'est même pas présent. Cette Commission est devenue l'appendice de la Région et de la Commission communautaire commune. L'on espérait voir l'oiseau s'envoler, donner de l'air, de l'espace aux francophones de Bruxelles face à l'appétit flamand. Mais il est plaqué au sol, les ailes alourdies par le déficit malgré les artifices budgétaires.

Certains diront peut-être : "Vous n'avez pas fait mieux" ! Mais n'y a-t-il pas eu changement de majorité ? Car enfin, celle-ci était l'alternative pour le changement, paraît-il... Où est-il resté caché celui-là ? Je ne le vois pas dans le budget ! Pas un sou de plus de la Région bruxelloise ! Pas une once de transversalité avec les autres institutions francophones !

Dans le mot "transversalité", on retrouve la racine "trans", à travers. On pouvait croire que le président du Collège allait facilement passer à travers les embouteillages pour se rendre à la place Surlin de Chockier pour y rencontrer Marie Arena, la ministre-présidente. Cependant, ça a l'air de coïncider.

Permettez-moi de vous interroger sur différents points. Le premier est la dotation Culture. Mme Huytebroeck nous a précisé que cette dotation était insuffisante, ne fût-ce que pour combler le réglementaire. Sont inscrits au budget 9.299 euros. Au budget de la Communauté française, il s'agit de 9.162 euros, sans indexation. Quid ? Pouvez-vous répondre à ce problème ?

Le deuxième sujet de transversalité est le plan Magellan. C'est le flou. On nous a annoncé des contacts, des accords. Quid ? Mme Huytebroeck a déclaré que "le montage financier fera l'objet d'une information précise lorsqu'il aura été adopté en Collège". Où en sommes-nous ?

Nous avons pu lire cette semaine dans la presse les déclarations de la ministre Laanan. Le plan Magellan est appliqué comme prévu. En commission au Parlement de la Communauté française, la ministre a précisé que les deux filiales étaient mises en place et que le montant du capital à libérer le serait tout de suite. Qu'en est-il ? Quel modèle juridique est finalement retenu ?

L'ajustement 2004 porte à zéro le premier intérêt sur le plan Magellan. Ceci ne semble pas correspondre avec ce qui nous est annoncé à la Communauté française. C'est pourquoi nous vous demandons en séance plénière, après l'avoir fait en commission, un peu plus de précisions.

Troisième point de transversalité : l'enseignement technique et professionnel, les liens entre la formation et le monde de l'éducation qui dépend de la Communauté française. Vous avez dit que cela restait une priorité. Nous en sommes très heureux. Qu'est-ce qui est fait concrètement pour aider l'enseignement technique et professionnel à Bruxelles, en lien avec le monde des entreprises et les formations professionnelles ? Quels sont les contacts ? Dans la mesure où il n'y a rien dans le budget, que pouvez-vous nous annoncer ?

Quatrième point de transversalité : Télé-Bruxelles. Nous nous réjouissons que la Commission communautaire française octroie une aide complémentaire pour que Télé-Bruxelles mette en oeuvre son projet avec la radio BXL.fm, mais il n'y a aucun soutien de la part de la Communauté française. Au contraire, nous constatons plutôt des réticences. N'y a-t-il eu aucun contact ? Quel est l'avenir pour Télé-Bruxelles et comment soulager quelque peu les finances de la Commission communautaire française ?

Cinquième point : le Fonds structurel européen (FSE). Mme Françoise Dupuis a dit qu'elle était décidée à récupérer les budgets et les sommes inscrites dans nos recettes pour la Commission communautaire française. Le gouvernement wallon et le gouvernement de la Communauté française ont mis au point différentes techniques pour aider les associations qui bénéficient du Fonds structurel européen. Qu'en est-il à la Commission communautaire française ?

Sixième point de transversalité, où nous ne voyons rien venir : la mobilité au sein de l'administration, l'informatisation de l'administration et tout ce qui est mis au point entre la Région wallonne et la Communauté française.

Le dernier point de relation avec la Communauté française que je veux soulever est évidemment le problème de l'assurance autonomie. Le budget de la Communauté française pour l'assurance autonomie ramène à zéro l'allocation de base qui constituait "une réponse francophone coordonnée au problème de la perte d'autonomie des personnes âgées". La ministre Fonck-Doyen que j'interrogeais pour savoir s'il y aurait une concertation entre institutions francophones m'a dit que la Communauté française n'avait plus rien à y voir car l'aide aux personnes a été transférée à la Commission communautaire française et à la Région wallonne !

Dans la presse d'aujourd'hui, nous lisons que la Région wallonne d'une part, la Communauté française d'autre part, ont décidé d'introduire un recours contre le décret flamand qui remaniait déjà son décret de base à la suite des avis de l'Union européenne. Je voudrais donc savoir si le Collège de la Commission communautaire française était partie prenante dans le recours en question, en tenant bien compte des conséquences et du choix que ce recours implique. Cela revient, en effet, à dire aux flamands : "Votre assurance autonomie bénéficie à tout le monde, à tous les francophones, qu'ils habitent Bruxelles, la périphérie ou la Wallonie".

Cela veut aussi dire que l'on applique toutes les parties de cette assurance autonomie avec le personnel flamand et les exigences flamandes qui sont imposées au niveau du dossier médical, des soins apportés et de la vie dans les résidences pour personnes âgées, par exemple.

Voilà pour ce premier point concernant la transversalité avec la Communauté française où, franchement, on ne retrouve rien dans les budgets, où c'est le non-dialogue me semble-t-il. D'ailleurs, le gouvernement conjoint avec la Communauté française a été manqué, raté ! Nous attendons les réponses et l'on verra ce que

l'avenir nous réserve dans ce dialogue francophone plus que nécessaire.

Une autre transversalité est celle avec la Région wallonne. Je voudrais de nouveau insister, M. Draps le fera tout à l'heure, sur la dette due par la Région wallonne à la Commission communautaire française dans la politique de mobilité des personnes handicapées. Une somme est due à la Commission communautaire française. Vous nous annoncez 1 million d'euros dans le budget du Service bruxellois des personnes handicapées mais il y a bien plus que cela à rattraper. Où en sont vos contacts ? Vous n'aviez pas vraiment pu apporter de précisions en commission : je repose donc la question en séance plénière.

Dernier lieu de transversalité : les relations avec la Région bruxelloise, concernant le comptage des élèves et la clé 80/20, sujets qui ont été soulevés en commission.

Après la transversalité, j'aborde maintenant le deuxième point : la déception par rapport au non-marchand. En effet, tous les secteurs du non-marchand ne sont pas couverts et la nouvelle législature commence sans qu'un effort ne soit fait pour mettre ces secteurs à égalité, ni pour combler le déficit du passé. M. Cerexhe nous a dit que le comptage au niveau du non-marchand sera finalisé dans les prochaines semaines. Par contre, Mme Huytebroeck a annoncé qu'un groupe de travail se mettait en place. Qu'en est-il ? Comment avancez-vous dans ce dossier ?

Troisième point : les techniques budgétaires. Nous assistons à un feu d'artifices servant à colmater les brèches et couvrir les déficits. On ne peut que regretter les difficultés financières dans lesquelles se trouve la Commission communautaire française. Je voudrais stigmatiser l'attitude du gouvernement qui annonce en début de législature que les intérêts des emprunts ne seront pas du tout remboursés sur quatre ans. Dans votre accord gouvernemental, il était pourtant précisé en dernière page qu'il y aurait une politique budgétaire rigoureuse, comprenant le refus de tout nouvel endettement structurel et que, "en cas de vente du patrimoine, le produit de la vente serait affecté au remboursement anticipé des emprunts ou à des politiques d'investissement". Or, dans l'ajustement 2004, on remarque la vente d'un terrain à Uccle. La recette de la vente de ce terrain est-elle affectée en priorité au remboursement anticipé des emprunts ?

Mes collègues interviendront au sujet du tourisme et de la culture. Permettez-moi d'insister sur un point en matière culturelle : le théâtre amateur. Je voudrais que l'on me rassure quant au soutien total dont l'Association bruxelloise et brabançonne des compagnies dramatiques (ABCD) devrait bénéficier car ce secteur est un élément culturel important. Je voudrais également savoir si le projet du bâtiment rue du Viaduc, à Ixelles, est bien couvert. Sa rénovation devra être totalement prise en charge pour que ces associations trouvent un lieu qui leur permette de poursuivre leurs projets et ainsi montrer leur travail.

Concernant le tourisme, je m'inquiète de l'image francophone de Bruxelles. C'est évidemment à la Commission communautaire française que revient le rôle de promoteur de Bruxelles comme grande capitale internationale de la langue française. On connaît trop l'influence, sur le plan institutionnel, de l'Union européenne favorisant la langue anglaise. J'insiste donc sur ce point, pour qu'un effort soit fait en soutenant tous les projets de promotion et de mise en avant de la langue française.

A cette fin, je mentionnerai un exemple. Si vous allez sur le site de la SN Brussels Airlines, compagnie aérienne dont on sait que le lancement a été soutenu par la Région bruxelloise, vous constaterez, en cliquant sur "promotion touristique", que la présentation de Bruxelles - décrite comme capitale de la Flandre

et de l'Europe - est tronquée. J'estime que la Commission communautaire française doit réagir.

Au sujet du sport, je pense que la Commission communautaire française ne dispose pas des moyens nécessaires pour aider toutes les associations et les lieux sportifs de la Région. Mais je voudrais quand même rappeler - car il n'en fut absolument pas question en commission, et cela n'a pas été repris dans l'exposé justificatif - que la Communauté française a voté sous la législature précédente une série de textes destinés à soutenir les infrastructures sportives, locales et autres. Le rôle de la Commission communautaire française est d'essayer d'accrocher ces associations et ces infrastructures au dispositif de la Communauté française. C'est donc surtout là qu'un soutien au sport bruxellois doit se manifester.

Je terminerai par un mot sur les francophones de la périphérie. Une discussion a eu lieu en commission du Budget en rapport avec ce qui est inscrit dans le budget 2005. Dans le poste "Politique générale", il est prévu que des moyens budgétaires soient dégagés pour le Conseil consultatif de la périphérie. Or, à la dernière séance, nous avons vu que cette idée de recréer un Conseil consultatif auprès du Collège - vu les recours au Conseil d'Etat - avait soulevé la réticence dudit Collège. Qu'en est-il exactement de cet investissement-là ?

De plus, la Commission communautaire française soutenait l'association APF relative à la présence francophone en Flandre. Il semblerait que ce soutien disparaîtrait en 2004 et 2005. Qu'en est-il ?

Il me semble important de montrer que, tant au niveau budgétaire qu'au niveau des politiques précises concernant les bibliothèques, la culture, etc., la Commission communautaire française soutient la vie culturelle et sociale en périphérie.

Pour conclure, Madame, puisque vous êtes le seul ministre présent, vous nous avez dit qu'il s'agissait d'un exercice délicat, qu'il y avait des inquiétudes ainsi qu'un déficit structurel. En revanche, il ne s'agirait selon vous que d'une pause et d'une transition. Une transition vers quoi ? Quels sont vos contacts et vos négociations pour obtenir davantage de moyens pour la Commission communautaire française ?

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**M. le Président.**- Suivront Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Dominique Braeckman qui disposent chacun, en tant qu'orateurs mandatés à l'instar de Mme Caroline Persoons, de trente minutes. Il y a encore une dizaine d'inscrits, qui auront chacun dix minutes.

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).**- L'examen du budget de la Commission communautaire française nous rappelle chaque année que sa situation financière n'est pas commode. Cela me fait même penser à Bobby Lapointe - à chacun ses sources - : "avanie et framboise sont les mamelles du destin".

La Commission communautaire française ne disposant d'aucun pouvoir fiscal et d'une capacité d'emprunt symbolique, ses recettes proviennent essentiellement des autres niveaux de pouvoir, et de la Région de Bruxelles-Capitale en particulier. La Commission communautaire française ne dispose donc pas d'une grande marge de manoeuvre dans le cadre de son budget. Celui-ci souffre depuis plusieurs années d'un déficit qui ne pourra pas être éternellement couvert par les réserves de trésorerie qui s'amenuisent d'année en année. On nous dit qu'il convient de réfléchir aux moyens d'améliorer les recettes de la Commission

communautaire française. Or, nos principaux bailleurs de fonds, à savoir la Région bruxelloise et la Communauté française, sont également dans une situation difficile.

En ce qui concerne la Région bruxelloise, son sous-financement est connu, et chaque effort obtenu de sa part entraîne une contribution proportionnelle en faveur de la Commission communautaire flamande. Quant à la Communauté française, la Commission communautaire française a tout intérêt à maintenir sa solidarité à son égard. Il ne faudrait pas que la Région wallonne puisse invoquer une défaillance de la Commission communautaire française pour entrer dans une logique de régionalisation de certaines compétences. La politique croisée menée par la Région wallonne en matière d'enseignement technique et professionnel est significative à cet égard. Les socialistes bruxellois ne sont pas partisans de ce type de politiques croisées qui constitue un pas vers la régionalisation de compétences communautaires. Il serait d'ailleurs intéressant de connaître l'état d'avancement du plan de rattrapage de la Communauté française. La modernisation de l'équipement des établissements bruxellois est en effet indispensable à la qualité de la formation et doit se faire dans les meilleurs délais.

Dans le même ordre d'idées, l'intervention financière de la Commission communautaire française en faveur de la RTBF dans le cadre du plan Magellan a pour but de maintenir le site Reyers et de garantir un minimum d'information bruxelloise au sein des bulletins d'information de la RTBF.

La Commission communautaire française a été contrainte de s'engager dans certains investissements face à la menace de délocalisation de la RTBF. Cette opération date de l'époque où M. Daniel Ducarme exerçait à la fois les fonctions de ministre-président de la Région bruxelloise et de ministre de la Culture à la Communauté française. Dans ce contexte difficile, l'agitation du MR autour du code 8 nous paraît indécente.

Pour rappel, l'Union européenne édicte des normes budgétaires dont le respect conduit à la restriction des investissements publics. L'idéologie budgétaire européenne nous impose de diminuer nos moyens d'action, sous prétexte de dégager des marges financières dans l'avenir, alors que c'est aujourd'hui que les pouvoirs publics doivent répondre aux besoins des citoyens. Le code 8 constitue dans ce cadre une soupape qui permet d'échapper à ce carcan budgétaire.

M. Gosuin ne manque pas de culot lorsqu'il prétend donner des leçons au Collège en la matière, lui qui n'a pas manqué de recourir à ce type d'opérations sous la précédente législature.

**M. Didier Gosuin (MR).**- C'est un mensonge.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).**- N'étiez-vous pas membre du gouvernement ? N'y a-t-il pas de code 8 ?

**M. Didier Gosuin (MR).**- Les codes 8 sont apparus en 2004, dans le respect de ce qui a été conclu par l'accord de coopération de 2003, soit à concurrence de ± 40 millions et pas au-delà, comme vous le faites aujourd'hui.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).**- Parce que vous n'avez pas eu le temps de les utiliser !

**M. le Président.**- Monsieur Gosuin, je vous invite à prendre la parole quand votre tour viendra. Vous êtes le sixième inscrit et vous disposerez de dix minutes.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).**- M. Gosuin a même l'audace d'évoquer le risque de privatisation que contient, selon lui, le

recours au code 8, alors qu'il a lui-même confié la construction de la station d'épuration Nord au secteur privé.

*(Protestations sur les bancs du MR)*

**M. Didier Gosuin (MR).**- C'est faux, il n'y a pas de code 8 dans la station Nord! Le permis a d'ailleurs été octroyé sous Picqué III! N'est-il pas socialiste comme vous ?

**Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).**- Quand c'est vous et de l'ordre de votre compétence, ça ne vous pose pas de problème. Quand ce sont les autres et que ce ne sont plus vos compétences, on ne peut plus... je comprends bien votre règle !

Si les codes 8 peuvent être considérés comme un artifice, ils n'en demeurent pas moins une technique autorisée par les normes budgétaires européennes. On ne peut donc reprocher au Collège d'utiliser toutes les techniques légales dont il dispose pour dégager des moyens supplémentaires.

Ceci étant dit, malgré la modestie de son budget, la Commission communautaire française continue à investir des moyens afin de satisfaire des besoins essentiels des Bruxellois dans l'enseignement et la formation professionnelle, la culture, la santé et les affaires sociales. La formation professionnelle est primordiale dans une Région où le nombre de demandeurs d'emploi peu qualifiés est élevé. Le Collège a donc décidé à juste titre, dans le cadre de l'accord de gouvernement, de lui accorder une priorité absolue. L'objectif est de faire accéder un maximum de Bruxellois à l'emploi, facteur essentiel de bien-être. Les besoins en matière de santé et d'aide aux personnes sont d'ailleurs intimement liés à l'emploi. Le groupe PS se réjouit donc de la traduction de cette priorité dans le budget 2005 par une augmentation substantielle de moyens, qui doit permettre d'augmenter l'offre de formation et de mieux la cibler en tenant compte des besoins du marché du travail et des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Il nous paraît judicieux, dans le cadre de cette augmentation de l'offre de formations, de privilégier les secteurs porteurs d'emplois tels que ceux de la logistique et de la construction, ainsi que de généraliser l'apprentissage fonctionnel de la deuxième langue nationale.

Sont également renforcées les actions d'insertion et de formation des organismes d'insertion socioprofessionnelle qui s'adressent aux personnes les plus fragilisées sur le marché du travail.

Parallèlement, le Collège a exprimé sa volonté de maintenir un haut niveau d'investissement dans le secteur de l'enseignement organisé par la Commission communautaire française dont la spécialité est la qualification professionnelle et ce, tout en adaptant l'offre aux réalités du marché du travail. Pour le reste, je me limiterai à évoquer quelques politiques qui nous tiennent particulièrement à coeur.

En matière d'aide aux personnes, la cohésion sociale est dotée d'une assise légale grâce au décret voté à la fin de la précédente législature. Ce décret permet au secteur d'envisager des objectifs à long terme et de pérenniser l'action des associations. Il ne produira ses effets qu'en 2006 mais le budget "cohésion sociale" de 2005 enregistre déjà une augmentation destinée à refinancer le secteur et à mettre progressivement en application les accords du non-marchand.

De plus, M. Charles Picqué a indiqué qu'il veillerait à ce que la fusion des subventions liées à l'insertion sociale, distribuées directement aux associations sur base de projets, et des subventions pour l'intégration et la cohabitation, distribuées aux communes sur la base de critères socio-économiques, ne lèse

personne. Il est réservé une somme pour compenser l'éventuelle diminution des moyens que la fusion provoquerait dans le chef des communes.

En ce qui concerne la politique des personnes handicapées, j'appelle le Collège à la fermeté afin d'obtenir le remboursement de la dette de la Région wallonne dans le cadre de l'accord de coopération.

En effet, cette somme serait plus que la bienvenue pour permettre à la Commission communautaire française de continuer à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, plus particulièrement des plus dépendantes d'entre elles.

De plus, ce secteur souffre particulièrement de la sous-évaluation du coût de l'application des accords du non-marchand. De façon générale, il serait temps que la Commission communautaire française ait une vision globale du coût lié à l'application de ces accords afin d'assumer pleinement ses engagements.

Enfin, l'étrécissement du budget réglementaire consacré à la politique culturelle et le fait qu'il s'agit essentiellement de subsides à des associations ne permettent pas d'y apporter d'impulsion nouvelle du jour au lendemain. Ce budget a été longtemps le fait du prince et il serait bon que le Collège s'attelle à élaborer une véritable politique culturelle en instaurant des critères de répartition des subsides.

En attendant, je tiens à saluer l'inscription au budget 2005 d'un montant destiné à la création de maisons locales de culture qui permettront de mener une politique interculturelle adaptée à la diversité présente dans les communes. En effet, la promotion de la culture francophone n'exclut pas, bien au contraire, l'ouverture à toutes les autres cultures.

En outre, la politique culturelle ne consiste pas à imposer ses propres goûts et valeurs mais bien à libérer le potentiel créatif du plus grand nombre de personnes possible. C'est ce foisonnement culturel, sans discrimination sociale, qui constitue sans doute le terrain le plus fertile pour l'épanouissement de l'humanisme. Selon nous, la seule limite à ne pas dépasser est un saupoudrage à ce point important des crédits qu'il les priverait de toute efficacité.

Pour conclure, le groupe PS constate que, malgré les difficultés financières de la Commission communautaire française, les grands axes de la déclaration gouvernementale sont traduits dans le budget 2005. Le groupe PS approuvera donc ce budget. Je vous remercie.

**M. le Président.**- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).**- Il s'agit du premier exercice budgétaire auquel vous vous livrez. Il a donc pour ambition de traduire à travers les chiffres vos déclarations du mois de juillet. Notre mission est de mettre en exergue ce qui nous semble en convergence avec le projet de la majorité, d'en souligner les carences inévitables et de porter une série d'idées intéressantes qui ont émergé lors des discussions menées en commissions.

Mais avant toute chose, nous voulons rappeler à cette tribune du Parlement francophone bruxellois, combien ce budget fait vivre des matières qui touchent le quotidien de tous les Bruxellois et de leurs familles. Qu'il s'agisse de santé mentale, de services aux handicapés, d'aide familiale, de formation professionnelle, du tourisme, de la culture, du sport ou de la petite enfance, chaque Bruxellois est directement concerné par ce budget. La question est de savoir combien d'entre eux en ont vraiment conscience. Je ne connais pas la réponse mais je crains que leur nombre soit peu



élevé et j'imagine mal demander à chacun de nos concitoyens de se livrer à un exercice de lecture budgétaire pour prendre conscience de l'ensemble de ces matières.

Ceci étant, la méconnaissance de nos institutions et de cette institution-ci reste une question préoccupante car elle fait le lit de toutes les formes d'extrémisme qui vivent des slogans réducteurs et simplistes. Nous avons dès lors un devoir de pédagogie permanent. Cet effort de pédagogie devra se retrouver dans le budget de l'Assemblée, qui est malheureusement reporté. J'en viens à l'ajustement budgétaire pour vous dire que notre propos sera bref. Nous remarquons que des accents sociaux y ont été portés : citons en exemple les subventions aux aides familiales qui passent de 796.000 euros dans le budget initial à 950.000 euros dans le budget ajusté. Et une série d'ajustements vont dans le sens d'une plus grande efficacité de l'aide sociale quelles que soient les matières. Il n'y a donc pas - nous semble-t-il - de critique majeure à émettre à cet ajustement. C'est tout le contraire et nous pouvons nous en féliciter.

Notre réflexion est, bien sûr, plus étoffée pour le budget 2005.

Je commencerai par un angle d'attaque quelque peu technique, à savoir la situation de la trésorerie. Notre trésorerie est en constante diminution : 33 millions en 2001, 30 millions en 2002, 20 millions en 2003. Cette diminution constante est interpellante. Et nous apprenons par ailleurs que les placements de ces sommes chez Dexia - c'est officiel - ne bénéficient que d'un taux d'intérêt de 2,3%, pour un placement à terme de six mois, ce qui génère un intérêt annuel de 52.684 euros.

La première question que je veux relayer ici, au sein de ce parlement, et qui est valable pour les budgets d'autres assemblées, a trait au mode de gestion de nos trésoreries.

D'abord, si nous les examinons en bon père de famille, n'y a-t-il pas moyen d'obtenir des taux d'intérêts supérieurs pour de telles sommes placées à terme ?

Par ailleurs, sous l'angle éthique, se soucie-t-on assez de l'affectation de ces placements ? N'avons-nous pas, nous, pouvoir public, un devoir de vigilance quant aux types de placements qui sont effectués avec les deniers publics ? Aujourd'hui, certaines institutions financières développent des fonds éthiques ou des sicavs dans des branches à l'accent social particulièrement marqué.

Je crois qu'il est de notre devoir d'inscrire la gestion de la trésorerie dans une perspective de développement durable. Cette trésorerie, je le rappelle, correspond à quasiment 7% de la masse budgétaire. Par rapport à ces deux questions, il y a une réflexion à mener et des options à prendre.

Ensuite, toujours en matière de trésorerie, nous traînons cet historique emprunt de soudure de 180,6 millions d'euros, emprunt pour lequel nous payons un taux d'intérêt de 7%, ce qui représente une charge annuelle de plus de 7 millions d'euros. Ne devons-nous pas envisager d'autres formules ? Par exemple rembourser cet emprunt de soudure via une nouvelle dette contractée auprès d'un autre organisme financier régional ou, pourquoi pas, européen, qui permettrait d'obtenir de meilleurs taux. Je pense à la Banque européenne d'investissement (BEI). La chose est très certainement possible.

Voilà l'objet de nos premières préoccupations qui portent sur la gestion de nos moyens.

Examinons maintenant les aspects plus thématiques de ce budget, qui correspondent aux politiques à mener. Je suivrai simplement l'ordre des divisions budgétaires, de façon brève. Je commencerai

par l'administration, qui représente le bras armé de nos excellences.

On a bien entendu la volonté du ministre-président de poursuivre la modernisation informatique de l'administration et son souci de développer une gestion des ressources humaines digne de ce nom. Il a mis l'accent sur l'accueil et l'accompagnement des stagiaires ainsi que sur la valorisation des procédures d'évaluation du personnel. C'est important et l'on ne peut que se féliciter de telles déclarations qui vont dans le sens d'une gestion optimale du service public.

Cependant, la situation de la motivation du personnel administratif reste une question récurrente et préoccupante pour tout responsable politique. Dès lors, ne conviendrait-il pas de changer nos lunettes à l'égard des fonctionnaires et de les considérer autrement que comme des agents exécutant des politiques décidées en "haut lieu" ? Les fonctionnaires ne représentent-ils pas les personnes qui connaissent le mieux, par exemple, le secteur associatif, grâce aux contacts qu'ils entretiennent avec ce dernier depuis de longues années, souvent bien au-delà de la durée des acteurs politiques ? Ne sont-ils pas aussi les premiers concernés par les conséquences de nouvelles décisions qui ont une incidence sur l'organisation du travail ? N'est-il pas temps de valoriser davantage le rôle et la fonction des agents de la Commission en renforçant leur implication, d'une part, dans la définition des politiques à mener, d'autre part, dans l'organisation de leur travail et dans son adéquation avec les nouvelles décisions politiques ?

Au départ de cette question-réflexion menée en commission, nous avons proposé au ministre-président de réfléchir à une procédure qui aboutirait à multiplier les contacts entre le politique et les fonctionnaires. Il s'agirait de structurer une occasion d'échange que les fonctionnaires pourraient s'approprier pour formuler une série de suggestions, tant à l'égard des politiques menées ou à mener qu'à propos de l'incidence de celles-ci sur leur organisation du travail, l'objectif final étant d'accroître la performance de la Commission communautaire française pour le plus grand bien des Bruxellois et de leurs agents.

En matière culturelle, outre la poursuite de l'indispensable soutien au secteur associatif, la volonté de la ministre est de créer des maisons locales de la culture. Nous soutenons cette initiative dans la mesure où il s'agit d'ouvrir de nouvelles fenêtres sur les autres cultures et d'accroître les découvertes, les échanges, les contacts, principaux vecteurs de respect et d'estime réciproques.

Nous avons également insisté sur le danger potentiel que représentent ces nouvelles infrastructures qui, mal comprises, pourraient constituer une forme de concurrence vis-à-vis des centres culturels non reconnus ou reconnus, principalement au niveau de la répartition des subsides. Le montant de la subvention accordée aux centres reconnus a diminué, à la suite de la création d'une allocation de base spécifique aux Halles de Schaerbeek. Le montant total des subventions aux centres culturels reste toutefois inférieur à celui de 2004.

En matière de petite enfance, nous sommes particulièrement attentifs au soutien du FRAJE (Centre de Formation permanente et de Recherche dans les Milieux d'Accueil du Jeune Enfant) et à la promotion de ses outils pédagogiques qui sont d'une grande qualité et méritent une large diffusion dans le cadre de la sensibilisation à la parentalité, idée qui nous est chère.

La division consacrée à l'aide aux personnes se trouve particulièrement visée par les accords du non-marchand à propos desquels nous devons rappeler le non-respect d'un des volets qui porte sur la prise en considération de l'ancienneté du personnel

au-delà de dix ans. Ce non-respect met en péril la trésorerie de plusieurs associations importantes qui ne parviennent pas à résorber la dette générée par la prise en charge de l'ancienneté de ce personnel spécifique. Cette situation touche principalement les associations qui sont sur le terrain depuis des décennies et ont acquis des compétences reconnues de tous. Leur situation reste préoccupante.

Toujours dans l'aide aux personnes, les besoins de formation d'aides familiales vont croissant et se soldent dans 95% des cas par des mises à l'emploi. Cela représente un taux d'efficacité remarquable, d'autant plus qu'il concerne un public caractérisé par un niveau de formation initial assez faible. L'augmentation de 1,5% des subventions aux centres de formation d'aides familiales est insuffisante et ne correspond pas à la priorité du gouvernement en matière de formation professionnelle.

La politique d'aide aux handicapés se voit renforcée de plus de 4% sur le plan budgétaire de façon à répondre aux besoins des services d'accompagnement en matière de changement de catégorie et/ou de reconnaissance de nouvelles missions. Nous soutenons ces axes qui permettent une meilleure socialisation de la personne handicapée et toutes les stratégies visant à renforcer l'intégration scolaire, entre autres par l'accord de coopération avec la Communauté française qui devrait aboutir à une reconnaissance de cette mission d'intégration scolaire des enfants en situation de handicap.

Dans le cadre de la division consacrée à la Santé, les commentaires sont à la fois intéressants et interpellants.

Intéressants parce que c'est la première fois que se voit déclinée de façon aussi exhaustive la notion de santé définie par l'OMS. Cette définition ne se limite pas à la maladie mais prend en considération les aspects positifs de la santé, à savoir la ressource que représente la santé pour chacun et les dynamiques communautaires basées sur la nécessaire implication des citoyens et la participation des habitants. On parle de plus en plus de partenariats, de réseaux et d'intersectorialité. Même si ce dernier terme est barbare, il désigne des réalités bien concrètes pour les acteurs de la santé.

Interpellants, car il s'agit d'une douce révolution culturelle en matière de santé. Il conviendra de faire vivre ces différents concepts, ces multiples espoirs, à travers des projets concrets, le concours des structures locales et, dans le cadre de Bruxelles Ville-Santé, celui des ressources communales. Nous serons attentifs à la façon dont le Collège assurera la promotion de ces nouvelles idées, aux projets mis sur la table et à la façon dont ils se concrétiseront, ainsi qu'aux enseignements que l'on pourra en retirer.

Ce sont des propos interpellants car la part la plus importante du budget de la Santé est consacrée aux 21 services de santé mentale, aux 15 services actifs en matière de toxicomanie, aux 27 maisons médicales, aux centres de coordination des soins à domicile, aux services de soins palliatifs à domicile. Or, les décrets organisant les services de santé mentale et de toxicomanie ont aujourd'hui dix ans d'existence. Même si nous ne voulons pas, bien évidemment, décourager les politiques menées à long terme, une évaluation de ces décrets est prévue. Nous serons donc attentifs à la façon dont cette évaluation sera menée et, surtout, à la prise en considération des résultats.

Enfin, si nous soulignons la volonté du Collège de renforcer l'accompagnement des enfants malades et de leurs familles, nous attendons l'agenda de la réalisation de ce projet.

Le caractère transversal du tourisme a été démontré à maintes reprises, jusqu'au fait d'avoir reproché la communautarisation de

ce secteur dont les retombées sont aussi bien d'ordre économique et d'emploi que culturel. Mais l'une des grandes caractéristiques du tourisme "cocofié" est le soutien apporté aux multiples associations de terrain qui émaillent l'ensemble de la Région. C'est avec ce tissu particulièrement divers et riche qu'il convient de compter pour poursuivre le déploiement touristique de la Région.

Nous avons bien entendu la volonté de la ministre de relancer une dynamique de concertation avec les secteurs concernés, de façon à rebaliser les axes d'une nouvelle politique touristique à Bruxelles. Pour l'avoir menée il y a exactement dix ans, nous savons combien une stratégie de cette envergure impose une méthodologie de travail rigoureuse permettant à chacun de s'exprimer et de se retrouver dans les conclusions de cette concertation. Il s'agit d'une condition indispensable pour faire du secteur le premier allié de la promotion touristique de Bruxelles.

Mais, Madame la Ministre, tout cela justifie-t-il, d'une part, la légère diminution des crédits accordés aux associations actives dans le tourisme et, d'autre part, le doublement des crédits alloués aux frais de missions relatifs à l'initial 2004 ?

En matière de transport scolaire, nous sommes attentifs aux commentaires et à l'avis de la Cour des comptes qui pointe le fait que les crédits inscrits devraient se révéler insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins de l'année budgétaire.

Enfin, pilier du credo gouvernemental sur la question de l'emploi, la formation professionnelle a requis l'attention du Collège. Ce dernier accorde une augmentation significative des crédits à l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle (+8%), tout comme une augmentation de crédits pour la promotion, les publications et la diffusion liée à l'information professionnelle. Cette politique génère son propre système d'évaluation à travers les futurs chiffres de mise à l'emploi qui seront proposés dans les années à venir. C'est également dans l'articulation et les synergies de cet Institut avec l'ORBEM que se situent les enjeux de la réussite de cette politique particulièrement volontariste et qui bénéficie de notre soutien totalement franc, mais toujours attentif.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).** - Dans un premier temps, je voudrais m'abstenir de montrer un optimisme débordant, non pas par rapport à l'exercice qui nous est soumis aujourd'hui, mais par rapport à la situation financière de la Commission communautaire française, qui doit, comme d'habitude, naviguer entre deux rives, à savoir la rencontre des besoins des Bruxellois et l'étroitesse des moyens. C'est un exercice délicat, et le budget 2005 n'échappe pas à cette double contrainte, même si, parmi les postes de dépenses les plus importants, on soulignera quand même des augmentations: plus de 5% pour l'aide aux personnes, plus de 3% pour la santé et plus de 8% pour la formation professionnelle, augmentations à mettre en lien avec les priorités affichées dans la déclaration de politique gouvernementale.

La troisième contrainte découle de la caractéristique de ce budget qui est d'être un budget de transition. Mme la ministre ne s'en est pas caché en commission : ce budget doit forcément tenir compte des actions engagées antérieurement, tout en permettant de nouvelles orientations.

Il s'agit aussi d'un budget vérité : le Collège aurait pu présenter un solde nul s'il avait opté pour un taux de non-utilisation de 2%,

comme dans d'autres entités, ou de 3%, comme le permet le Conseil supérieur des finances (CSF). Mais il a choisi, comme les autres années d'ailleurs, un taux de non-utilisation de 1%. Ce taux est réaliste et je trouve la décision du Collège très honnête. Il n'est pas utile de se voiler la face en la matière.

Vous m'aurez bien comprise. Il est difficile de se limiter à ces moyens. Dès lors, le budget est en déficit et, même s'il est limité, le déficit est réel mais il est aussi structurel. Par ailleurs, je crains qu'il ne puisse être éternellement couvert par les réserves de trésorerie accumulées antérieurement qui, inexorablement, s'épuisent.

A ce stade de mon intervention, je voudrais tenter une explication sur ces difficultés financières de la Commission communautaire française. Une des causes à mettre en avant est la solidarité importante – c'est un principe nécessaire, j'en conviens - vis-à-vis de la Communauté française. Que ce soit au travers de l'emprunt de soudure, du subventionnement de services transférés sans contrepartie financière ou au travers de l'aide au plan Magellan, tout me rappelle une fois de plus que la Commission communautaire française donne souvent plus qu'elle ne devrait. En ce qui concerne le remboursement de l'emprunt de soudure, seuls les intérêts de cet emprunt sont remboursés. Le capital ne l'est plus, et c'est normal. Tant qu'il n'y a pas de perspectives nouvelles en matière de recettes, je pense que nous ne pouvons pas faire autrement. Personne ne se réjouit de cet état de fait, mais nous procéderons au remboursement de capital quand nos moyens nous le permettront. J'espère vraiment que tous les partis présents sont conscients qu'il faut augmenter les moyens de la Commission communautaire française.

Je voudrais ici rappeler, en guise d'explication, qu'un ancien ministre-président, à l'aube de la deuxième législature, a participé au définancement de la Commission communautaire française en faveur de la Région bruxelloise et a modifié la clef de répartition de la dotation de la Communauté française. Deux pour cent de la dotation de la Communauté française, à l'heure actuelle, cela nous fait 7 millions d'euros. Multipliez ce manque à gagner sur dix ans!

Il faut rappeler aussi les accords du non-marchand, ils ont été appelés de tous nos vœux, bien évidemment. Mais ils pèsent très lourds dans la situation financière. Pourquoi ? Parce qu'ils ont été mal estimés au départ. Au début des accords du non-marchand, il y a eu des tractations entre la Région bruxelloise, la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune afin de déterminer quelle entité couvrirait les coûts liés à ces accords. Il avait été décidé que ceux-ci seraient pris en charge par la Région bruxelloise. Or, ces surcoûts ont été mal évalués. Ces estimations se sont révélées rapidement sous-évaluées et c'est donc la Commission communautaire française et par extension les associations, qui ont dû pallier le déficit

Enfin, il faut mentionner l'aide au plan Magellan qui nous est aussi imposée par des décisions antérieures et dont je regrette, pour ma part, le montant trop élevé.

Ce rapide état des lieux étant dressé, vous comprendrez que je me rallie à toute initiative en matière de pistes nouvelles pour augmenter les recettes institutionnelles et diminuer les dépenses là où elles pourraient l'être, avec comme cap, la rencontre des besoins des Bruxellois en termes de santé, d'action sociale, de culture, de formation professionnelle. En guise de première piste, je vous engage à revoir les montants liés à cet accord du non-marchand. Si la Commission communautaire française parvient à ce que la Région bruxelloise honore l'engagement de départ, notre institution pourra assumer plus aisément ses responsabilités dans le cadre de ces accords. Il faudra discuter avec la Région

bruxelloise, non pas dans le cadre de grandes manœuvres institutionnelles mais simplement dans l'objectif de voir honorer les engagements pris.

Je suis heureuse d'avoir entendu à ce sujet le ministre du Budget en commission. L'évaluation du coût de l'application des accords du non-marchand fera l'objet d'une étude par un groupe de travail intercabinet qui se réunira début 2005 et qui bénéficiera de l'appui de l'administration et de l'Inspection des Finances.

N'oubliez pas que de nombreux travailleurs, engagés dans le cadre de la résorption du chômage, doivent aussi pouvoir bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues sans mettre en péril leurs institutions.

Autre piste : avancer dans l'affinage du comptage des élèves dont dépend la dotation liée à la scission de la province du Brabant. A ce sujet, nous avons eu des explications en commission. Nous avons appris qu'un protocole avait été établi entre les Commissions communautaires mais qu'il n'avait pas été transmis à la Cour des comptes. Vous savez en l'occurrence ce qu'il vous reste à faire afin de faire profiter la Commission communautaire française d'un petit plus étant donné que le protocole appliqué permettrait de lui octroyer davantage de moyens.

Autre piste en matière de solidarité avec la Communauté française que nous avons également évoquée en commission : la dotation spéciale de la Communauté française a été réduite depuis l'année 2000 d'un montant de 800 millions de francs belges, effort accru encore en 2003 de 300 millions d'anciens francs toujours. Il est prévu, à l'heure actuelle, une réduction progressive de cet effort complémentaire et, au vu des aides fournies, au vu de la situation de la Commission communautaire française, réfléchissons sereinement à la possibilité d'accélérer la réduction de cet effort complémentaire et au-delà, de réduire le montant de base de 800 millions d'anciens francs.

Autre piste évoquée en commission, rappelée par M. du Bus de Warnaffe; il ne faut en écarter aucune - une gestion active des dettes en cours et notamment la négociation d'un nouvel emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement.

Ces quelques réflexions sur les grands équilibres étant faites, je voudrais aborder les différents programmes et compétences.

Je vais commencer par la priorité de la déclaration, à savoir la formation professionnelle et l'enseignement. Et ce budget traduit effectivement la volonté de faire de la formation professionnelle une priorité absolue avec une augmentation de plus de 8%. Priorité à mettre en lien, comme Mme Mouzon l'a fait, avec notre taux de chômage excessif. L'offre de formation sera augmentée, mieux ciblée, à destination des demandeurs d'emploi les moins qualifiés, dans le cadre du plan d'accompagnement des chômeurs, avec un effort soutenu en ce qui concerne l'offre de formation en langues.

Bruxelles-Formation voit ses crédits augmentés. Plus de 300.000 euros seront consacrés à des formations données par des organismes d'insertion socioprofessionnelle. Les Classes Moyennes ne sont pas non plus oubliées, avec 462.000 euros d'augmentation.

En matière d'enseignement, nous aurons une prise en charge de travaux de rénovation des bâtiments scolaires. Ce n'est pas un luxe tandis que se poursuivent la statutarisation des agents et l'indexation de leurs salaires. Priorité sera donnée aux charnières entre l'école et l'emploi, entre l'école et la formation. Il sera aussi question de synergies entre les différents types d'enseignements et de partenariats avec les écoles néerlandophones. Nous soutenons, bien évidemment, toutes ces politiques qui veulent

lutter en amont contre les situations de pauvreté et de mal-être : c'est un enjeu essentiel.

En matière de culture, tandis que se déroule à l'heure actuelle le festival du cinéma méditerranéen, la Commission communautaire française s'est engagée à soutenir de nombreuses manifestations culturelles. Ce n'est pas tout : sont également visés les projets d'éducation à la culture, l'amorce de projet de maisons locales des cultures, creusets de rencontres interculturelles. Ceci dit, la ministre avait annoncé dans sa déclaration un plan pluriannuel. Ce plan n'a pas encore été élaboré. Est-il prévu qu'il le soit dans le courant de l'année ? Nous soutiendrons également l'augmentation de l'aide à Télé-Bruxelles et le soutien au partenariat avec la nouvelle radio bruxelloise. Encore une question plus d'actualité, envisagez-vous d'intervenir dans le bâtiment place Flagey ?

En matière de tourisme, vous nous promettez une démarche large, participative afin de fixer de nouveaux objectifs touristiques à Bruxelles. En attendant, la volonté est - en lien avec la politique de l'emploi - de développer l'attrait de Bruxelles. La coordination de différents partenaires bruxellois du secteur du tourisme et l'opportunité de l'année "Art Nouveau", voire de l'année de la bière, voire du 175<sup>e</sup> anniversaire de la Belgique, du bureau d'accueil des tournages et de l'observatoire de la nuit, tous ces éléments permettront vraisemblablement de contribuer à cet objectif.

Le pendant de la démarche est la volonté d'augmenter la durée des nuitées dans nos hôtels, de développer l'offre de tourisme familial et à destination des jeunes et d'entamer une réflexion sur le dispositif "chambres d'hôtes".

Madame la Ministre, la volonté du nouveau Collège, on le voit, est davantage inscrite dans une coopération entre les organes touristiques eux-mêmes mais je voudrais aussi vous demander quelle coopération existe entre les différents ministères ? Je pointerai notamment les synergies à avoir avec la ministre en charge de la Formation professionnelle et le ministre de l'Emploi, car l'horeca, les activités liées au tourisme, favorisent l'emploi, la synergie à avoir avec la ministre de la Culture en tant que manifestation culturelle promotrice d'image touristique.

Enfin, une autre synergie - qui me tient particulièrement à coeur et qui vous concerne au tout premier chef - est celle concernant le tourisme à destination des personnes moins valides. Quel accent comptez-vous mettre sur cette forme de tourisme ?

En matière d'aide aux personnes et de santé, nous sommes arrivés à la cinquième et dernière tranche des accords du non-marchand. A cet égard, nous avons entendu en commission - ce qui est un peu fort ! - d'anciennes éminences nous rappeler que leur coût fut mal estimé. L'opposition de l'époque l'avait à moult reprises dénoncé et l'ancienne majorité avait finalement daigné le reconnaître du bout des lèvres en 2004. On en est arrivé en commission à ce qu'un ancien ministre reproche les dépassements de l'actuel Collège, apparemment, avec quelques chiffres précis dans la tête. Il serait bon d'avoir ces chiffres mais il n'en reste pas moins vrai que cela coûte cher, que l'on a raté des opportunités de bénéficier du financement de la Région et que l'on n'a toujours pas résolu le grand problème des ACS ; je vous en ai déjà parlé tout à l'heure.

Par ailleurs, j'ai demandé à quasiment tous les membres du Collège s'ils avaient l'intention de demander la réalisation d'un cadastre des emplois subventionnés. Cette demande a été accueillie de manière très positive.

Lors des débats en commission, j'ai également invité les membres du Collège à réfléchir à la mise en place d'un système permettant

de passer des conventions avec des associations dites "d'initiative" en fonction de la qualité de leurs projets, en vue de leur assurer un subventionnement pluriannuel. A chaque fois, ma demande a été accueillie avec intérêt et, à titre personnel, je souhaiterais que mon travail sur cette proposition d'instituer un subventionnement pluriannuel variable pour certains projets soit concrétisé. Cela n'exclut évidemment pas que puisse perdurer un article budgétaire "initiative" ou que l'on sorte des initiatives à destination des dispositifs décrétaux. Je vous signale que ce dispositif rencontre une demande des secteurs, ce n'est pas la seule demande. A titre d'exemple, je voudrais citer la liquidation régulière des subsides, le règlement des soldes, ... Vous m'aurez comprise, il est temps de mettre en place, aussi bien pour régler ces questions que d'autres, les éléments constitutifs d'un pacte associatif.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les CASG (centres d'action sociale globale) bénéficieront d'une augmentation destinée à l'engagement d'un mi-temps complémentaire. Au passage, rappelons l'augmentation des crédits suite à la mise en application du décret relatif aux services pour les victimes et leurs proches, pour les inculpés et les condamnés, etc.

En ce qui concerne les services d'aide aux familles, retenons que, outre un crédit pour l'informatisation, il faudra répondre à la lancinante question de leur subventionnement puisque ces services éprouvent des difficultés car leur subsidiation est limitée à une ancienneté moyenne de dix ans de leur personnel. Ceci pose des problèmes pratiques et actuellement, tous les services souffrent de cette situation.

Nous soutenons également l'augmentation des subventions pour les maisons d'accueil et nous rappelons au ministre qu'il conviendra d'activer la dynamique de collaboration entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et, si possible, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, pour mettre en oeuvre la politique en faveur des sans-abri. Il faut vraiment articuler une série d'outils existants et ce, loin de tout favoritisme. On ne joue pas avec les deniers publics, surtout lorsqu'ils sont consacrés aux plus démunis de nos concitoyens.

Les budgets des centres de planning familial n'ont pas été revus à la hausse à l'aube du renouvellement d'agrément alors que les demandes d'activités sont en nette augmentation. Les petits centres de planning familial sont en grande difficulté financière. En outre, cinq centres ont vu leur dotation diminuée, il y a une dizaine d'années. Depuis, ces centres ont tenté de se mettre en conformité avec les missions du décret. Ils sont néanmoins toujours en grande difficulté car ils n'ont pas les moyens de travailler correctement. Comment faire une consultation, une animation, avoir un entretien psychologique et en même temps devoir répondre au téléphone ?

La priorité pour l'année 2006 doit être une revalorisation de l'ensemble du secteur, et plus particulièrement une attention plus soutenue aux structures pénalisées aujourd'hui par les rabotages d'antan. C'est ce que demande tout le secteur, qui est par ailleurs très solidaire sur cette question. N'oublions pas non plus les chiffres importants d'IVG et de grossesses précoces particulièrement préoccupants. C'est un secteur qui a besoin de notre soutien.

Je voudrais aussi évoquer l'augmentation du prix des contraceptifs qui ne sera pas sans conséquences pour le public et les centres de planning. Je vous demande de réfléchir à des financements complémentaires leur permettant des achats de pilules contraceptives, à l'heure où des échantillons ne sont plus distribués et de les aider dans leur action auprès des médecins

pour promouvoir la pilule générique, même si on sait par ailleurs qu'elle ne couvre pas toutes les spécificités de la demande.

Pour ce qui concerne les dispositifs de cohésion sociale, 2005 sera une année de transition. Espérons que ce délai d'un an permettra de fournir des arrêtés de qualité, voire de revoir certains indices de fragilité qui sont décrits dans le décret. Certains nous paraissent sérieux, d'autres plus spécieux : la prise en compte dans le calcul de cet indice de fragilité des seules personnes aidées par le CPAS et pas des autres allocataires sociaux, de la faiblesse d'accès à Internet qui est difficile à comptabiliser, et de l'absence de véhicule automobile. Je préfère, pour ce dernier point, qu'on prenne en compte l'accès aux moyens de transport, quels qu'ils soient.

Passons à la politique des personnes handicapées. C'est le budget le plus important de la Commission communautaire française qui a bénéficié d'une augmentation de crédit de plus de 4%. Cette croissance se traduit par une augmentation de 50% du crédit prévu pour les infrastructures sociales relatives à ce secteur. Il est important d'accorder dans ce cadre des moyens supplémentaires aux services d'accompagnement qui, grâce à une aide individualisée, peuvent soutenir les personnes handicapées dans leur projet de maintien à domicile et leur souhait d'autonomie.

Cette demande est rencontrée. Ce qui n'empêche pas d'accorder également des moyens supplémentaires aux centres de jour et d'hébergement pour qu'ils puissent, par un encadrement suffisant et des locaux adéquats, améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, surtout les plus dépendantes. Concernant la liquidation des soldes du passé, on apprend que les soldes 2003 seront définitivement payés en 2005.

En ce qui concerne l'administration du service bruxellois, il faudra s'atteler à la tâche. Rappelons le rapport de la Cour des comptes dont nous avons, *in illo tempore*, débattu en commission des Affaires sociales, ainsi que le rapport d'un bureau d'audit. Le bilan n'est guère encourageant. Mais il s'avère qu'une évaluation des ressources humaines au sein du service a été réalisée. Des propositions constructives pourront être faites, attendues par le secteur tout entier. Il serait intéressant que nous, parlementaires, disposions des informations nécessaires quant aux changements qui s'opéreront au sein de l'administration. Quand la ministre sera prête, nous aimerions l'entendre en commission des Affaires sociales.

Je réitère une ancienne demande, à savoir un budget du service bruxellois plus détaillé, recourant moins à la technique de dissociation des crédits pour des sommes qui, normalement, devraient faire l'objet de subventions ordinaires, et permettant de distinguer les charges annuelles des charges du passé. Je vous recommande aussi l'adoption du principe de plan quinquennal d'investissements.

Nous nous réjouissons de la mise en place de l'Observatoire des personnes handicapées pour établir des priorités en termes de politique d'hébergement, d'accueil de jour, d'accompagnement, ainsi qu'en termes d'offres alternatives, voire un assouplissement du décret de 1999 qui, rappelons-le, a été très coûteux. Je suis heureuse d'entendre que des passerelles existeront avec l'Observatoire de la Santé.

Il reste le contentieux avec la Région wallonne relatif à la libre circulation des personnes handicapées. Certes, réclamons notre dû, mais ne nous réjouissons pas trop vite. Si l'accord de coopération doit être revu, il s'ensuivra une moins-value pour la Commission communautaire française. Par ailleurs, dans une autre division, il est également prévu de discuter avec la Région wallonne des charges liées au transport scolaire. Nous sommes en attente de nouvelles sur ces deux dossiers.

J'ai particulièrement apprécié le débat budgétaire en matière de santé. J'en retiendrai une vision de la santé plus globale, mieux intégrée que jadis aux déterminants, mieux articulée autour des autres décideurs institutionnels de la santé, davantage orientée vers les usagers : bref, mieux à même de faire de Bruxelles une "Ville en Santé".

Je retiendrai également, comme points positifs parmi d'autres, la volonté de soutenir aux enfants malades et aux aidants naturels, le soutien à la recherche du SMES et, enfin, l'inscription d'un nouvel article budgétaire relatif aux réseaux, qui rendra structurelle l'aide amorcée sous la précédente législature.

Ce concept contient deux priorités principales : d'une part, ne pas laisser un usager dans une faille de l'offre de services mais bien au contraire organiser autour de la complexité de ses besoins un système performant et, d'autre part, permettre un échange de bonnes pratiques et de réflexions entre travailleurs, en vue de la construction de référentiels communs, enrichis des savoirs et des expériences de toutes les composantes du réseau, tournant délibérément le dos aux éventuelles représentations négatives mutuelles. Bref, des ponts et des brassages d'intelligences plutôt que des frontières.

Ceci dit, j'aimerais à l'avenir voir la subvention aux 27 maisons médicales coïncider de façon plus parfaite à leur obligation d'engager à mi-temps des travailleurs communautaires. Dans le même ordre d'idées, je soutiens les demandes qui ont été formulées en commission sur les priorités à dégager en matière de travail participatif.

Dans la volonté interinstitutionnelle qui vous anime, je plaide également pour une rencontre aussi proche que possible avec l'Etat fédéral pour remédier aux carences en matière de soins palliatifs, pour avancer dans la mise sur pied des services intégrés de soins à domicile et que se fassent toutes les coordinations possibles avec l'Observatoire de la Santé et le Centre de Documentation et de Coordination Sociales (CDCS).

Au niveau de la fonction publique, l'accent est mis sur la volonté d'une administration moderne, dynamique, compétente, à l'écoute et au service de tous. Le budget permet de vérifier que l'on continue dans la voie de la statutarisation, de la formation et d'un meilleur encadrement du personnel contractuel. Par ailleurs, deux allocations de base ont été créées visant à couvrir les dépenses en matière de frais de parcours, qui couvrent les indemnités kilométriques dues aux agents utilisant leur véhicule personnel et le remboursement de leurs frais de transport public pour les besoins du service. Je rappelle que le ministre-président s'est montré ouvert à ma suggestion de mettre en place des incitants pour l'utilisation de vélos.

Par ailleurs, conformément au décret voté lors de la dernière législature, le Collège s'inscrit pleinement dans la déclaration gouvernementale en ce qui concerne la lutte contre la discrimination à l'embauche des personnes d'origine étrangère. Il est en effet impératif de donner à tous une chance égale en matière d'accès à l'emploi et également en termes de promotion. Cette anti-discrimination est également de mise en ce qui concerne les femmes et les personnes handicapées.

Au sujet de l'ancien bâtiment situé boulevard de Waterloo, une somme de 250.000 euros résultant du jugement intervenu à l'occasion de la sortie locative est inscrite. Je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie mais le surcoût lié à la mauvaise gestion passée est insupportable. Le pire est que le dossier ne semble pas totalement clos.

En ce qui concerne l'épineuse question des pensions, nous aurons, je l'espère, un débat en commission dans les meilleurs délais.

Enfin, je rappelle la grande ouverture en direction d'une structure formalisée entre les parlementaires et les fonctionnaires de l'administration.

Le dernier chapitre que je veux envisager a trait aux relations internationales où l'ajustement budgétaire et le budget traduisent la volonté d'affirmer l'existence de notre institution comme entité fédérée à part entière sur le plan international. Nous allons poursuivre nos interventions dans les programmes de coopération bilatérale et continuer le travail en vue de la signature d'accords avec la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tunisie.

Dans la limite de ses moyens, la Commission communautaire française apporte aussi un soutien à des projets concrets menés par des opérateurs bruxellois et soutient également des associations actives dans les projets de coopération non gouvernementaux. Elle apporte sa participation à la structure-relais du dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" dans le cadre de la sensibilisation des jeunes francophones de Bruxelles aux relations Nord-Sud.

J'ai maintenant terminé le tour des programmes mais avant d'achever mon intervention, je voudrais demander aux différents ministres s'ils pensent mettre en place dans les secteurs dont ils ont la tutelle des formules du style Plan Tandem, afin de permettre un passage phasé des travailleurs les plus âgés vers la retraite, avec transmission de leurs expériences, de leurs savoirs, aux plus jeunes.

Sur ce, je voudrais indiquer que le groupe Ecolo votera positivement les projets budgétaires qui nous sont soumis aujourd'hui, saluant les avancées que l'on y retrouve et rappelant la nécessité de nouvelles pistes de financement.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**M. le Président.**- Nous avons fait le tour des orateurs mandatés qui avaient droit à trente minutes. A partir de cet instant, chaque orateur a droit à dix minutes. La parole est à M. Willem Draps.

**M. Willem Draps (MR).**- Rassurez-vous, les dix minutes me seront largement suffisantes pour aborder un seul aspect du budget, à savoir celui qui concerne la politique des personnes handicapées.

Je commencerai par une remarque d'ordre général. Le budget 2005 du Service bruxellois francophone des personnes handicapées constitue un véritable copier-coller de celui de 2004. C'est tellement vrai qu'en commission, nous nous sommes rendus compte que le programme justificatif de 2004 était souvent repris et que la copie était à ce point servile que, là où le montant avait été indexé, on avait oublié de le signaler dans le texte et que c'étaient les montants du budget 2004 qui étaient reproduits. Il y a donc sur ce point une apparente continuité.

Cela pourrait signifier deux choses, soit un manque total d'appréhension et de compréhension du secteur des personnes handicapées, induisant une sorte de navigation à vue sur la base des acquis antérieurs, soit une caution pleine et entière de la politique menée sous la législature précédente, assortie de la volonté de la poursuivre, mais sans plus.

La seconde hypothèse ne m'est certes pas désagréable car elle reviendrait à poursuivre la politique qui avait été initiée par mon prédécesseur et par moi-même. Toutefois, elle m'apparaît la moins plausible.

**M. Denis Grimberghs (cdH).**- C'est un procès d'intention ?

**M. Willem Draps (MR).**- Je dis que c'est peu plausible, Monsieur Grimberghs ! En effet, si l'on devait s'engager dans cette voie, l'adhésion à cette politique supposerait, non pas comme vous le faites, une poursuite en roue libre - forcément réductrice -, mais une augmentation de l'effort dans certains secteurs prioritaires et un accent mis sur des initiatives particulièrement porteuses d'intégration de la personne handicapée et d'accompagnement de son entourage. Rien, dans le projet de budget 2005, ne traduit semblable démarche. Tout y conduit à l'inertie et à l'indécision.

S'il est vrai que l'exposé général mentionne l'agrément de nouvelles missions complémentaires pour les services d'accompagnement et de passages de catégories, la réalité des chiffres - et je vais m'exprimer à l'imparfait - démentait cette déclaration prometteuse. En effet, le montant qui était initialement inscrit dans le projet de budget 2005 était exactement identique à celui de l'exercice précédent. Et il a fallu les interventions appuyées de Mme Persoons - jointes aux miennes - en commission pour que le Collège dépose finalement un amendement destiné à majorer les dotations et les crédits accordés au service d'accompagnement. Car, si les intentions reprises dans votre texte sont louables, vous ne les aviez accompagnées initialement d'aucun moyen pour les concrétiser.

Ce décalage entre déclaration prometteuse d'espoir et réalité budgétaire posera un énorme problème de crédibilité face aux représentants du secteur qui n'ont pas l'habitude - comme j'en ai fait l'expérience - de se laisser leurrer par de belles paroles.

Je vous signale, Monsieur Grimberghs, que c'est le budget de la politique de l'intégration des personnes handicapées qui a le plus augmenté en quatre ans. Il me semble que le secteur non-marchand avait arrêté de manifester. Aujourd'hui, ses représentants sont à nouveau dans les rues. Je vous invite à être un peu plus modeste sur ce plan.

Un autre exemple inquiétant d'inertie peut être tiré de l'exposé général. L'affirmation du maintien de crédits consacrés aux prestations individuelles au niveau 2004 est présenté par votre Collège comme un geste généreux face à l'éventualité de plafonnements futurs de certaines dépenses. Comment dès lors prévoir l'application du nouveau décret permettant de diversifier les filières de l'accès au marché de l'emploi dans le secteur privé ? Il s'agit d'une modification du décret intervenue au début de cette année.

Il n'y a pas, en réalité, caution d'une politique mais une regrettable ignorance des véritables enjeux, un manque d'intérêt pour le secteur, voire un manque de combativité.

*Mme Magda De Galan, première vice-présidente,  
prend place au siège présidentiel*

Si l'on compare, par exemple, l'évolution des crédits des différents programmes de la division 22, on s'aperçoit que celui des personnes handicapées progresse le moins. Nous avons débattu en commission des montants que vous citez et qui ne semblaient pas être le reflet exact de la réalité; ceci dépendait évidemment des points de comparaison choisis. Ces montants progressent de 4,4%, soit environ la moitié de la croissance des programmes de cohésion sociale, plus 8,4%, alors que le décret régissant cette politique est récent et que l'on ne dispose pas encore d'indicateurs fiables pour évaluer son financement.

L'action sociale progresse, pour sa part, de 7,9% et la politique de la famille de 4,8%. La politique des personnes handicapées est donc le parent pauvre en matière de progression dans ce budget.

Mon second exemple porte sur les crédits d'infrastructures lesquels sont littéralement en chute libre : moins 28,6% pour les institutions relevant du secteur. En commission, vous nous avez rappelé votre attachement aux projets HOPPA et Condorcet, souvent évoqués dans cette Assemblée.

J'éprouve des doutes quant à la possibilité de réaliser, avec une enveloppe budgétaire en telle régression, des projets aussi nécessaires. Leur utilité avait en effet été admise et acceptée sur l'ensemble des bancs, à de nombreuses reprises. Je m'inquiète donc face à cette réduction de 28% des crédits d'infrastructures.

Ces deux exemples font apparaître, en tous cas aux yeux du groupe MR, un bilan bien peu glorieux. Certes, vous me direz qu'une croissance de 4,4% n'est pas négligeable, eu égard au taux d'inflation. Je n'aurai pas la cruauté de remettre ce chiffre en perspective avec les augmentations des exercices précédents. Je pense néanmoins que cette croissance est largement insuffisante car, selon les estimations de l'administration, entérinées par les observateurs du secteur, elle ne permet pas d'éviter une situation de cessation de paiement que je situe pour ma part à la fin du mois de novembre 2005.

Soit nous nous fixons rendez-vous pour l'ajustement, soit il y aura effectivement de sérieux problèmes en novembre 2005. Il ne sera alors pas possible de payer les avances de décembre aux institutions car les recettes inscrites au budget dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région wallonne et concernant la libre circulation des personnes handicapées ne semblent pas raisonnablement pouvoir être engrangées.

Pour ma part, au fil des années, j'ai multiplié les courriers et les réunions de nature à récupérer ce qui est indiscutablement dû à la Commission communautaire française. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un montant de 1.600.000 euros pour le seul exercice 1997. Plus aucun calcul n'a été opéré depuis, suite à une mise en veilleuse de cet accord de coopération et face, il faut bien le dire, à l'intransigeance de nos interlocuteurs wallons dans ce dossier. Qu'aujourd'hui l'un de ceux-ci, fonctionnaire à l'AWIPH, soit votre directeur de cabinet adjoint, pose, et je l'ai déjà affirmé en commission, un réel problème déontologique qui n'échappera à personne.

*(Rumeurs)*

**M. Willem Draps (MR).**- Cette personne vient bien de là. Elle vient de l'AWIPH.

**Mme la Présidente.**- Monsieur Draps, voulez-vous conclure ?

**M. Willem Draps (MR).**- Volontiers, Madame la Présidente. Que l'on soit président ou fonctionnaire d'un organisme qui est en conflit direct, au sujet de questions portant sur des millions d'euros, avec la Commission communautaire française, pose un réel problème déontologique. Je doute que votre Collège puisse, dans ce dossier, défendre impartialement les intérêts de la Commission communautaire française et j'aimerais connaître les mesures que vous envisagez de prendre pour récupérer effectivement les montants indiscutablement dus par la Région wallonne pour les exercices 1998 à 2003. Je conclurai ici, mon temps de parole étant largement écoulé. J'avais cependant encore beaucoup de choses à vous dire.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Céline Fremault.

**Mme Céline Fremault (cdH).**- L'accord de gouvernement et différentes déclarations de politique générale de juillet 2004 accordent une attention toute particulière aux personnes

handicapées. On y souligne la nécessité de favoriser l'accès de ces personnes à l'ensemble du projet de ville. On y insiste sur la nécessité d'activer un processus budgétaire individualisé, qui viserait de manière forfaitaire à soutenir financièrement le projet de vie de la personne handicapée. On y déclare qu'il faut veiller à augmenter les possibilités de prise en charge des personnes handicapées adultes atteintes d'handicaps lourds.

Le budget que vous présentez aujourd'hui enregistre une croissance des crédits de 4,7%. Comme vous l'avez souligné en commission, les marges de manoeuvre sont étroites. Elles permettent toutefois d'avancer dans une bonne direction et de fixer d'ores et déjà quelques priorités en faveur des personnes handicapées.

Le budget 2005 augmente, même si, *in fine*, il ressemble plutôt à un suivi des mauvaises évaluations budgétaires des années précédentes. Il s'attaque prioritairement à la prise en charge des surcoûts liés à la mise en oeuvre des accords du non-marchand de juillet 2000 ? Ceux-ci ont créé un réel flou artistique dans les subventions du secteur, qui n'a fonctionné que par avances pour les années 2001, 2002 et 2003. Ces charges sont lourdes. Il faut espérer que l'on puisse en finir avec ces remboursements du passé et retrouver des marges que l'on puisse réinjecter dans de nouvelles politiques.

Comme l'a souligné Mme Braeckman en commission, le budget 2005 est un budget de transition. Il permettra également la poursuite de la logique d'individualisation de l'encadrement des personnes handicapées accueillies dans les centres de jour et d'hébergement. Cette mesure doit être encouragée, puisqu'elle permet de répondre à des besoins nouveaux, notamment par la mise en place de structures dites de courts séjours et de séjours de crise. Les demandes sont en hausse en ce qui concerne ces prises en charge dites différenciées.

J'insiste également sur la mise en place concrète et pratique des missions d'intégration scolaire et l'urgence d'un financement structurel stable, en vue, notamment, de compléter le personnel de celles-ci.

Nous serons également attentifs à la poursuite de la mise en place de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. Il n'est pas inutile de quantifier les besoins du secteur mais il est essentiel d'insister sur deux points. Cet Observatoire ne peut en aucun cas devenir un système de chambre de recours en termes de placement. Il ne peut en aucun cas définir les priorités des nouvelles politiques à mener dans ce secteur. C'est un instrument qui a pour objet d'analyser l'offre existante et celle à développer, et doit le rester, même s'il faut lui donner les moyens réels de réaliser les missions pour lesquelles il a été créé voici un an.

A l'instar de nombreux commissaires présents lors des débats du 24 novembre dernier, il me semble urgent que le Collège francophone prenne une initiative afin de récupérer le montant de 1,5 million d'euros découlant de l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, puisque les démarches précédentes, sous M. Draps, ont échoué.

En guise de conclusion : il y a urgence à résoudre tous les soldes une fois pour toutes. Il faut évaluer la réforme de 1999 pour éviter de mener un projet politique à l'aveugle dans ce secteur si particulier de l'aide aux personnes. Nous pourrions alors nous attaquer aux vrais problèmes qui ont trait à la participation financière des parents, aux frais de fonctionnement des institutions, à l'évaluation et l'évolution de la prise en charge partagée, au développement des centres résidentiels pour handicapés adultes.

*(Applaudissements sur les bancs du cdH)*

**Mme la Présidente.** - M. Didier Gosuin a la parole.

**M. Didier Gosuin (MR).** - Lors du débat qui suivait la déclaration gouvernementale à cette même tribune, je vous invitais à relire ce qu'écrit Marcel Pagnol dans "La Gloire de mon père" à propos de l'ambition. Il dit : "L'ambition, c'est la richesse du pauvre". A la lecture du projet de budget 2005, cette citation pourrait devenir la maxime de notre institution. La Commission communautaire française est tellement désargentée que l'ambition reste malheureusement notre seul dessein. Une ambition qui, sans doute, stimule l'imagination de certains au point de vouloir se renommer pour atteindre sans doute la renommée.

On peut faire des effets de rhétorique tant qu'on veut, cela ne masquera jamais l'incapacité de la majorité de doter la Commission communautaire française des moyens nécessaires pour, simplement, assumer les promesses prises par les partis démocratiques dans cette Assemblée. Léautaud disait : "Je n'aime pas les phrases. Je n'aime que les faits". Les phrases, c'est tout le blabla sur la nécessité de rebaptiser l'Assemblée de la Commission communautaire française en Parlement francophone bruxellois. Les faits, ce sont les chiffres du budget. Concentrons-nous donc sur ces chiffres.

Dès juillet, je déplorais publiquement que la majorité francophone n'ait pas jugé utile de négocier dans un paquet global le refinancement de la Commission communautaire française dont certains secteurs sont aujourd'hui en grandes difficultés. Et je félicitais le ministre-président du Collège sortant, mon collègue Eric Tomas, d'avoir eu le courage, durant les négociations gouvernementales de juillet, d'affirmer clairement cette réalité. D'ailleurs, dès la mi-juin, le secteur de l'aide à domicile faisait connaître, par voie de presse, la situation financière pénible qui était la sienne. Connaissant parfaitement bien cette réalité, je laisse à la majorité francophone actuelle - et particulièrement au Parti Socialiste qui présidait le Collège de la Commission communautaire française et en gérait le budget - la responsabilité de ce non-choix.

En commission, tant Mme Evelyne Huytebroeck que M. Benoît Cerexhe ont tenu des propos rassurants. "Nous ferons des arbitrages", nous a-t-on dit. A cet égard, le projet de budget est clair : les grands enjeux ne sont pas appréhendés, les arbitrages ne sont pas faits. Et la raison est simple : les moyens manquent cruellement. Ces moyens manquent à ce point qu'il sera impossible d'honorer les engagements pris par tous les partis démocratiques de cette Assemblée concernant le non-marchand et les politiques croisées - pour lesquelles nous avons essuyé un refus de la part de Mme Anne-Sylvie Mouzon - relatives au refinancement de l'école technique et professionnelle.

Je ne serais d'ailleurs pas étonné que les manifestations reprennent de l'ampleur... Elles ont déjà commencé aujourd'hui pour ce qui concerne le non-marchand. Le secteur social et celui de la santé sont, par ailleurs, de grands pourvoyeurs d'emplois. L'impasse financière de la Commission communautaire française est, je le répète, une épée de Damoclès qui pèse sur la tête du gouvernement Picqué III.

A moins, disais-je en juillet à cette tribune, que ne se programment de sordides marchandages avec nos amis flamands. Là, les déclarations de la ministre du Budget m'inquiètent au plus haut point puisqu'elle a parlé de la nécessité, pour la Commission communautaire française, d'obtenir de nouvelles recettes institutionnelles. Ce genre de recettes ne peut arriver dans notre escarcelle qu'après des négociations du même nom.

*M. Christos Doulkeridis, président,  
reprend place au siège présidentiel*

Va-t-on devoir se taire sur la ratification de la convention cadre pour la protection des minorités, pour ne pas énerver les flamands chez qui vous allez mendier des sous ? Va-t-il falloir adopter un profil bas dans les relations entre notre Assemblée et la périphérie, pour ne pas énerver les flamands chez qui vous allez mendier des sous ? Va-t-on devoir se taire sur l'odieux chantage financier qui s'est opéré afin de flamandiser Flagey, pour ne pas énerver les flamands chez qui vous allez mendier des sous ?

Soyons clairs ! Je ne critique pas l'état de presque "faillite" de la Commission communautaire française. Cette réalité est connue de tous ici. Avant les élections, chacun d'entre nous savait quelle était la réalité financière de cette institution. Les moyens nouveaux, captés durant la précédente législature, ont été utilisés à juste titre pour des politiques sociales et de santé qu'il fallait mener. Ma critique porte sur la stratégie politique de la majorité. En effet, il était beaucoup moins risqué de négocier le refinancement de la Commission communautaire française par la Région bruxelloise, dans le contexte de formation d'un gouvernement et de la négociation globale sur l'accord de gouvernement.

Je considère donc comme une faute politique de ne pas l'avoir fait. Aujourd'hui, les orages institutionnels s'annoncent, tant au sein du forum qu'au sujet de Bruxelles-Halle-Vilvorde. Dans ce contexte, les Bruxellois francophones devront une fois encore tendre la main aux partis flamands. A quelle sauce celle-ci sera-t-elle mangée ?

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).** - Après avoir parcouru le document "Un projet communautaire francophone pour les Bruxellois", relatif à la législature actuelle, je voudrais mettre l'accent sur la sous-section "Egalité des chances" du chapitre trois, intitulé "De nouveaux accents", qui énonce textuellement : "Le Collège développera une réelle politique d'égalité des chances dans l'ensemble de ses compétences. Dans ce cadre, la priorité sera donnée à l'égalité entre hommes et femmes, de même qu'à une attention particulière à des politiques d'égalité plus spécifiques, notamment en faveur des lesbiennes et des gays".

Je ne pouvais que m'en réjouir car ce sujet revêt, à notre avis, une importance essentielle dans la société moderne dans laquelle on vit, et c'est pour cette raison que je m'étonne qu'aucune allocation de base de la division 22 relative à l'aide aux personnes ne fasse mention de l'égalité des chances.

S'agit-il d'un oubli ? Est-ce une fois de plus une politique moins ambitieuse en ce qui concerne le sujet ? La question suscite l'interrogation. D'autant qu'à travers le budget, ces postes, que ce soit pour l'administration ou pour l'aide aux personnes handicapées, sont partout, au contraire, un peu diminués.

Je le regrette car une politique générale et ambitieuse telle que vous l'aviez annoncée, en rapport à cette problématique, aurait été positive.

N'y a-t-il plus de ministres dans cette Assemblée ?

**Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège.** - Si ! Je suis derrière vous et je vous entends.

**M. le Président.** - Mme Françoise Dupuis est également présente.



**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Très bien! L'une parle et l'autre téléphone! Je ne pouvais que m'interroger.

**M. le Président.**- M. Benoît Cerexhe va d'ailleurs nous rejoindre.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Voilà qui est merveilleux. Je voudrais aborder la division 30 qui concerne les relations internationales et plus spécifiquement les frais liés à l'immeuble Saint-Germain à Paris. En commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, Mme Françoise Dupuis a précisé que la Commission communautaire française assume un trentième du budget.

Peut-être qu'un petit rectificatif s'impose. Selon moi, après avoir quelque peu analysé les choses après coup, la part de la Commission communautaire française s'élèverait à 7% du budget total.

Il ne s'agit donc point d'un trentième, mais bien d'un quinzième du budget total, le montant de 30.000 euros inscrit au budget de la Commission communautaire française pour ce poste est peut-être suffisant, mais qu'en est-il de l'Office de promotion du tourisme (OPT) Wallonie-Bruxelles, qui n'inscrit que 40.000 euros à son budget ? Il risque d'y avoir un problème.

Ensuite, il semblerait que les travaux d'aménagement de l'immeuble à Paris n'aient toujours pas commencé tandis que l'appel d'offres aux entrepreneurs est paru au Bulletin des adjudications en avril dernier. Cela pourrait constituer un problème coûteux à long terme pour l'OPT, qui continue à payer un loyer là où il se trouve actuellement. Madame la Ministre, quand les travaux devraient-ils commencer ?

Enfin, le décret II prévoit un montant de 310.000 euros transférés au Commissariat général aux relations internationales (CGRI). Mais, au budget décréto, à la rubrique CGRI, le transfert n'est que de 232.000 euros pour le CGRI, soit une différence tout de même significative de 78.000 euros.

Auparavant, l'argent était directement transféré au CGRI, ce qui pose, à l'heure actuelle, des problèmes de trésorerie, mais peut-être aussi de cohérence dans la gestion administrative de ces dossiers, le CGRI étant grevé de plus de 70.000 euros, alors que ses missions ne sont absolument pas revues à la baisse.

Je voudrais savoir ce que fait la Commission communautaire française avec cet argent, que le CGRI ne pourrait faire.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**M. le Président.**- La parole est à Mme Nathalie Gilson.

**Mme Nathalie Gilson (MR).**- Je ne vais pas répéter tout ce que les honorables et estimés collègues de notre groupe vous ont dit préalablement. D'ailleurs, certaines critiques que nous avons émises pour regretter la faible hauteur de certaines dépenses ont été reprises par Mme Braeckman et par M. du Bus de Warnaffe.

Je voudrais m'attarder sur quelques allocations budgétaires qui, pour moi, sont significatives d'une contradiction et d'un manque de cohérence entre les priorités politiques qui ont été exprimées dans votre déclaration gouvernementale et leur traduction dans les chiffres.

Ce qui me frappe notamment, c'est la diminution de plus des deux tiers de l'allocation budgétaire reprise à la division 21 Administration. Celle-ci concerne la politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique. Nous avions 150.000 euros et nous n'en avons plus que 40.000. Qu'en est-il, donc,

d'une politique volontariste destinée à permettre aux hommes et aux femmes d'accéder à la fonction publique, voire à des fonctions de cadres dans notre administration ? Qu'en est-il d'une politique volontariste permettant de supprimer l'inégalité des chances, les discriminations à l'embauche ?

Avez-vous des statistiques qui vous permettent de conclure que les politiques menées par le passé ont été suffisantes et ont éradiqué toute inégalité, toute discrimination ? Les femmes sont-elles aussi nombreuses que les hommes à occuper des positions importantes dans notre administration ? N'y a-t-il donc plus rien ou si peu à faire que vous nous proposiez à peine 40.000 euros, ce qui correspond à une diminution de l'ordre des deux tiers des moyens affectés à cette politique ?

Je voudrais ensuite faire quelques constats concernant le programme réservé à la famille. Certes, nous nous réjouissons de l'augmentation des subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées et, comme l'a dit M. Draps, du maintien de notre politique d'aide aux personnes handicapées. Mais nous regrettons - et je rejoins ici les propos tenus par M. du Bus de Warnaffe - qu'il y ait une si faible augmentation des subventions accordées aux services agréés d'aide aux familles et aux formations d'aides familiales. Cette politique aussi est importante quand on sait que, souvent, concilier vie privée et professionnelle peut être source d'inégalité dans l'accès des femmes au marché du travail.

En effet, dans les statistiques et les études, on constate que quelque 70% des tâches liées à la gestion du foyer reposent encore sur les femmes. Tout ce qui concerne l'aide aux familles nous apparaît primordial pour une politique d'égalité des chances et pour les suppressions des discriminations entre hommes et femmes dans l'accès au marché du travail et à des postes de responsabilités.

Par ailleurs, et pour en terminer, je voudrais m'attarder quelque peu sur le montant que vous proposez concernant l'enseignement. Je constate une faible augmentation de l'allocation budgétaire liée à la rémunération du personnel de la Haute école. Mais, en revanche, le montant destiné aux subventions de fonctionnement pour la Haute école Lucia de Brouckère reste stable. Or, il existe une indexation du coût de la vie. Ce montant permettra-t-il à la Haute école de continuer sa gestion dynamique et de poursuivre aussi les recherches entreprises par l'un de ses départements ? J'observe également que les dotations au service général "Bâtiments" ont diminué de 6.500 à 6.000 euros. Globalement, le montant proposé pour l'enseignement reste très faible.

Donc, nous n'approuvons absolument pas les priorités que vous nous proposez et qui nous paraissent entrer en contradiction avec la politique que vous aviez prônée avec tant de fierté au mois de juillet.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**M. le Président.**- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR).**- Dans ce budget de la Commission communautaire française à propos duquel je voulais m'adresser essentiellement à Mme la ministre Françoise Dupuis pour commencer, mais vous aurez votre tour, Madame Huytebroeck. Comme vous êtes là au nom du gouvernement...

**Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège.**- Il n'y a que moi, en tant que membre du Collège chargée du Budget, qui réponds aujourd'hui.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR).**- Il n'y a que vous qui répondez? Bon amusement. Je constate que dans le budget 2005 que vous nous présentez, il existe une nette disparité dans le secteur de la Formation professionnelle, entre chacune de vos ambitions pour le développement des divers secteurs de formation.

Je constate que l'IBFFP, Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, verra ses moyens renforcés de manière très substantielle puisqu'il se voit doté de plus de 2 millions d'euros de plus en 2005 qu'en 2004, alors que le secteur de la formation Classes Moyennes ne bénéficie absolument pas d'un renforcement comparable. Pas un euro de plus pour les dépenses de toute nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes. Quant à la dotation au service à gestion séparée "Services Formation PME", elle est présentée de manière globale. En effet, même si elle augmente quelque peu, elle doit couvrir des frais de fonctionnement et des charges immobilières, et cette présentation ne permet hélas pas d'identifier une volonté politique de renforcement du secteur des Classes Moyennes.

Je regrette ce manque d'ambition pour le réseau de formation des Classes Moyennes alors que celui-ci pratique depuis bien longtemps, et avant tout autre réseau, la formation en alternance, c'est-à-dire en centre de formation et en entreprise, système dont on vante tant les mérites aujourd'hui et qui a fait largement ses preuves.

L'Espace Formation PME (EFP) forme des jeunes encore soumis à l'obligation scolaire mais qui désirent apprendre très tôt un métier, tel que coiffeur, technicien dentaire, électricien, garagiste, pâtissier, ou que sais-je encore. Ces jeunes obtiennent un certificat d'apprentissage. D'autres, de dix-huit ans et plus, ou les mêmes, dans une seconde période de formation, reçoivent à l'EFP une formation de "chef d'entreprise". Par ailleurs, un espace est réservé aux "starters", pour leur dispenser une formation complémentaire et leur procurer un encadrement.

Le secteur de formation des Classes Moyennes a à son crédit une expertise dans la formation en alternance depuis les années 50, la formation des jeunes à une très grande variété de métiers. Par ses particularités, il évite à beaucoup de jeunes le décrochage scolaire. La grande majorité des formateurs est constituée de professionnels en activité. Le système conduit à un taux d'insertion remarquable dans la vie professionnelle.

En effet, la lecture des statistiques 2003 indique que ce taux d'insertion varie selon les types de formations. Pour l'apprentissage, six mois après l'obtention du certificat d'apprentissage, la situation professionnelle des apprentis certifiés est la suivante : 60% d'entre eux étaient déjà salariés, 20% étaient stagiaires via le réseau des classes moyennes, 10% étaient étudiants dans un autre établissement et seulement 5% étaient demandeurs d'emploi. Un peu plus de trois quarts des anciens apprentis ont trouvé un premier emploi correspondant à la formation de leur apprentissage.

En ce qui concerne la formation "chef d'entreprise", six mois après l'obtention du diplôme de chef d'entreprise, 81% des diplômés avaient un emploi de salarié ou d'indépendant, 11% seulement étaient demandeurs d'emploi et 1% seulement suivait une autre formation.

Ces pourcentages globaux sont différents d'une catégorie à l'autre de secteur de formation.

Or, ce réseau de formation des Classes Moyennes en Région bruxelloise a un nombre d'auditeurs très important. Pour les contrats d'apprentissage, il y en a eu plus de 2.000 en 2002. Pour

une année préparatoire, 274 auditeurs étaient concernés. En formation "chef d'entreprise", 5.482 auditeurs furent concernés en 2002. Nous aboutissons donc à un total de 7.756 auditeurs dans ce type de formation en Classes Moyennes. Nonante pour cent des chefs d'entreprise estiment que si c'était à refaire, ils recommenceraient la formation qu'ils ont reçue dans le secteur formation des Classes Moyennes.

Ceci montre toute l'importance qui doit être accordée à ce secteur particulier de la formation. C'est pourquoi je ne puis que déplorer qu'un soutien plus important ne soit pas accordé à ce réseau qui en a besoin et ce, à l'heure où l'on parle tant de formation à apporter aux jeunes de tous milieux, de la chance à donner à chacun de recevoir une formation qui lui convient, d'apprendre un métier et où l'on compte tant sur les PME pour créer de l'emploi.

**Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.**- C'est la première fois qu'ils reçoivent autant ! Comment peut-on dire des choses pareilles ?

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR).**- Je suis désolée, Madame Dupuis, que vous étiez absente lors du début de mon intervention. En effet, j'ai indiqué qu'il y a des efforts tout à fait substantiels en faveur de l'IBFFP et que le secteur des Classes Moyennes ne bénéficie pas du même type d'effort. C'est bien cela que je vous demande.

Comme vous, Madame la Ministre, je sais l'importance que vous donnez à la formation. Je sais combien un enseignement de qualité, adapté à leurs besoins, peut être le plus beau cadeau que l'on puisse faire aux jeunes et le meilleur garant de leur avenir. C'est pourquoi, je vous demande de revoir à la hausse votre politique à l'égard du réseau de formation des Classes Moyennes et d'en renforcer les moyens.

Pour ce qui concerne le secteur de la santé, la maladie d'Alzheimer est terrible et pernicieuse car elle touche aux capacités cognitives et intellectuelles de très nombreux citoyens. Voici ses symptômes : désorientation, confusion, incapacité progressive à se gérer et à reconnaître ses proches, dépendance...

Ces malades d'Alzheimer ou d'autres démences connexes ont besoin d'une attention constante pour ne pas être un danger pour eux-mêmes ou pour leurs proches. La vie avec un malade de ce type est éprouvante et conduit souvent à une obligation d'hébergement dans un centre spécialisé pour préserver la santé, notamment l'équilibre nerveux des proches ou, tout simplement, pour que ceux-ci puissent continuer à exercer leur activité professionnelle.

Ce type de malades ne peut pas être traité comme d'autres. Le personnel soignant, quel qu'il soit, doit aborder ces malades de manière particulière et adaptée.

Le mal est grave mais aussi largement répandu. Selon les rares estimations ou informations, on dénombre en Belgique 150.000 cas de démence dont 85.000 cas d'Alzheimer. Le plus souvent, la démence est mentionnée comme cause associée au décès. D'après l'Observatoire de la Santé mentale, qu'il s'agisse d'une cause initiale ou associée, la démence apparaît pour 4% des décès entre 70 et 79 ans, pour 10% entre 80 et 89 ans, et pour 13% au-delà de 90 ans.

Selon d'autres sources, on estime que la maladie d'Alzheimer et autres pathologies neuro-dégénératives touchent - et c'est affolant - 5% des 50 à 60 ans, 8 à 10% des 60-70 ans, 10 à 20% des 70-80 ans. En outre, la mauvaise santé mentale exerce une influence aggravante sur de nombreux autres problèmes de santé. On estime qu'en Europe, on compterait quatre millions de cas.

Une croissance de l'ordre de 600.000 cas par an est envisagée. Mais l'on sait que la maladie est, hélas, encore peu diagnostiquée et qu'elle est probablement encore bien plus répandue.

En tout cas, les maladies cérébrales figurent en troisième place dans le triste hit parade des pathologies, après les maladies cardio-vasculaires et le cancer. Parmi ces maladies du cerveau, l'Alzheimer est la plus importante. Il s'agit donc d'un fléau majeur contre lequel il convient de lutter en prenant toutes les mesures possibles à tous les niveaux : recherche, prévention, aide aux malades et à leurs familles. Or, l'examen du budget n'a pas permis d'identifier des efforts fournis en ce domaine.

**M. le Président.**- Madame Rousseaux, je dois vous demander de conclure.

**Mme Jacqueline Rousseaux (MR).**- Je termine, Monsieur le Président.

Nous vous demandons de faire du combat contre cette maladie l'une de vos priorités afin de soulager aussi bien les malades que leurs familles.

On sait que, dans le budget, des articles sont consacrés à des problèmes spécifiques tels que la lutte contre la toxicomanie. Il est urgent et indispensable d'inscrire des articles spéciaux visant la lutte contre la maladie d'Alzheimer et autres démences. Cela concerne la politique de la santé, de l'aide aux personnes, et des handicapés. Il est capital de soutenir de toutes les manières la recherche dans les milieux concernés. Que de souffrances seraient épargnées si l'on pouvait accélérer les découvertes dans ce domaine !

Les centres de jour spécialisés comme les maisons d'accueil spécialisées manquent cruellement en Région bruxelloise. D'autre part, il convient de veiller au développement de la formation du personnel de santé à ce type particulier de maladies, que l'on ne traite pas comme d'autres. C'est pourquoi nous considérons qu'il est indispensable de dégager les moyens budgétaires nécessaires dans chacun des départements compétents. Et nous espérons que les ajustements budgétaires interviendront au cours de l'exercice 2005 pour prendre d'urgence cette politique à bras-le-corps et décider de toutes les mesures qui s'imposent pour essayer de combattre ces pathologies.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**M. le Président.**- La parole est à Mme Olivia P'tito.

**Mme Olivia P'tito (PS).**- Certains ont évoqué le manque d'ambition du budget 2005 de la Commission communautaire française. Je préférerais parler de prudence. J'en veux pour preuve le taux de sous-utilisation de 1% comme référence. Une prudence réaliste et qui nécessite, il est vrai, une concrétisation de la volonté annoncée par les membres du Collège d'aller récupérer les moyens nécessaires tant auprès de la Région wallonne qu'auprès du FSE (Fonds social européen) entre autres. A ce propos, je tiens également à rappeler qu'en commission, il a été dit que la concertation avec la Région wallonne serait relancée afin de répartir les charges liées au transport scolaire sur la base de la localisation du domicile de l'enfant et non plus sur celle de la localisation de l'école qu'il fréquente.

Concernant la politique culturelle, il avait été souligné que le total de l'activité 7 "centres culturels" est supérieur de 25.000 euros au total antérieur de la même activité. De même, la question du théâtre amateur avait été évoquée et les 433.000 euros qui lui sont consacrés ont été longuement discutés et couvrent bien les troupes d'amateurs de Bruxelles.

Rappelons également que la formation des indépendants voit ses crédits augmenter de près de 7%, ce dont nous nous réjouissons. Pour répondre à M. Gosuin, sachez que Mme Mouzon et le PS dans son ensemble ont toujours soutenu le réinvestissement de l'enseignement technique et professionnel. Il semble paradoxal que vous souligniez le manque de moyens de la Commission communautaire française, d'une part, et d'autre part, que vous pensiez qu'elle sera capable d'assurer le refinancement de cet enseignement. Dans ce cadre, la mise en cause du recours au code 8 est paradoxale. J'insiste sur le fait que cela permettra de dégager des moyens pour mener des politiques alors qu'on est dans des carcans budgétaires et européens.

Or, des politiques doivent être menées dès aujourd'hui et c'est aujourd'hui qu'il faut garantir aux citoyens bruxellois une information bruxelloise au sein de la programmation de la RTBF.

**M. le Président.**- La parole est à M. Serge de Patoul.

**M. Serge de Patoul (MR).**- Je voudrais intervenir essentiellement sur quatre points du budget. Des points précis, mais je commencerai d'abord par un point plus général.

Je voudrais souligner que dans ce budget, l'on peut être déçu par le manque de politiques croisées et par le fait que, pour l'enseignement professionnel et technique, l'on ne voit pas d'initiatives prises, et donc pas de politiques croisées comme elles sont menées entre la Région wallonne et la Communauté française. Il y a, en matière d'enseignement professionnel et technique, une différence qui est en train de se créer entre nos écoles et celles de la Région wallonne. Je crois que c'est là un effet tout à fait navrant qu'il y aurait lieu de corriger au plus vite.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, et Mme Rousseaux l'a déjà largement abordé, je l'aborderai donc sur un point précis, concerne le problème de la formation professionnelle et de la formation des Classes Moyennes. Aujourd'hui, nous avons à Uccle un centre tout à fait intéressant, et l'on peut se poser la question de savoir si l'on ne pourrait pas arriver à des effets de synergie, à des gains en quelque sorte d'énergie et donc de coût en matière de gestion administrative de l'ensemble de ces entités. Et ce, pour améliorer les relations, à la fois entre les trois types d'enseignement : la formation professionnelle, la formation des Classes Moyennes et l'enseignement en alternance.

C'est d'abord sur les aspects de gestion que je veux m'appesantir. Je pense que les trois types d'enseignement ont leur place dans notre société et doivent être développés. Ils n'ont pas exactement la même conception et c'est chose bénéfique, car les apprenants sont à chaque fois des individus différents. Il faut donc pouvoir proposer une panoplie de formations la plus large possible, le marché de l'emploi en démontre le besoin et le nombre de demandeurs d'emploi que nous avons le prouve encore plus. J'ai l'impression, par rapport aux deux premiers points évoqués, que l'on travaille beaucoup trop en tiroirs ou par compartiments, et non pas en effet de synergie.

Le point suivant que je voulais aborder est lié à la formation professionnelle. Nous sommes dans une situation tout à fait exceptionnelle, actuellement, par le fait que nous lançons, ou qu'a été lancé récemment le contrat de projet professionnel. Certes, ce n'est pas de notre compétence - puisque lié à la politique de l'emploi -, mais nous sommes naturellement immédiatement concernés par ces contrats, ces plans d'accompagnement des chômeurs, puisque l'on devrait s'attendre à une augmentation de la demande de formation.

Certes les budgets augmentent de 8%, indexation comprise : on peut s'en réjouir. Il n'empêche qu'on peut douter qu'avec la mise en oeuvre de ce plan d'accompagnement des chômeurs, cela soit

suffisant. Je crains fortement que nous nous retrouvions avec de longues files de personnes en attente d'une formation, ce qui serait un signe et un message catastrophiques envoyés par les pouvoirs publics. Il s'agirait alors, d'une part, de mettre en oeuvre des plans d'accompagnement des chômeurs et, d'autre part, de laisser ces derniers sur le quai de la gare parce qu'en réalité, on ne peut pas répondre à leurs besoins.

Enfin, je voudrais terminer par une question plus ponctuelle et précise. Il se fait, comme vous le savez, Madame la Ministre, que nous avons eu un débat au sujet de Carrefour-Formation. Il a fait suite aux débats en commission qui ont traité du budget. C'est peut-être là que j'aurais dû poser ma question au départ. Il est vrai que c'est à la suite de ce débat que je me la suis posée.

A l'occasion de ce débat, vous avez clairement évoqué le fait que vous aviez demandé un ajustement du budget pour permettre à Carrefour-Formation de procéder à un emprunt garanti par la Commission communautaire française. Vous avez d'ailleurs semblé dire, et j'aurai donc deux questions, que votre espoir était d'arriver à ce que ce bâtiment puisse être partiellement, voire totalement financé par la récupération de moyens financiers du Fonds social européen. En reprenant les documents budgétaires, je ne vous cache pas que je n'ai retrouvé trace de cet aspect. Ma question est double. D'une part, je souhaiterais recevoir une forme de confirmation ou de clarification par rapport à l'acquisition de ce bâtiment et au financement. Entre-t-il effectivement dans vos intentions de financer ce bâtiment par des récupérations de moyens financiers en provenance du Fonds social européen ? D'autre part, je n'ai vu aucune trace de la garantie que la Commission communautaire française apporterait. J'aurais voulu obtenir des clarifications à ce sujet.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**M. le Président.**- Je propose de suspendre ici la discussion générale. Nous la reprendrons à 14h30 par la réponse du Collège aux interventions des membres de l'Assemblée. Mme Huytebroeck, membre du Collège chargée du Budget, répondra au nom du Collège. Nous avons prévu les questions d'actualité à midi. Si les principaux intéressés sont là, je proposerais d'entamer directement les questions d'actualité.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.**- L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité. M. Alain Zenner demande la parole.

**M. Alain Zenner (MR).**- Monsieur le Président, je voudrais m'élever - non sans lassitude d'ailleurs, même si cette dernière ne m'empêchera pas de continuer - contre le fait que ma question d'actualité a été refusée.

La semaine dernière, elle l'avait été par votre collègue au Parlement bruxellois, M. Eric Tomas, sous prétexte que le groupe MR avait posé trop de questions d'actualité, alors qu'il avait été dit que la mienne serait prioritaire. C'était donc un prétexte manifeste.

Aujourd'hui, elle est refusée, car vous jugez qu'elle n'est pas d'actualité. Il est évident qu'il suffit de refuser une fois pour qu'une question perde de son actualité. Vous m'avez expliqué très gentiment qu'elle n'était pas d'actualité car j'aurais pu interpellier alors qu'aujourd'hui, il s'agit d'une séance au cours de laquelle on ne peut pas interpellier puisqu'elle est consacrée au budget.

Je déplore cette décision que je qualifierais également de maladroite. En effet, l'intéressé pourrait s'expliquer. Vous savez que j'ai été très nuancé dans mes premiers propos relayés par la

"Libre Belgique". Je posais des questions et je ne suis pas homme à émettre des accusations en tant que telles. Tout cet écran de fumée que l'on dresse en l'espèce m'amène à croire qu'il y a plus que ce que l'on sait actuellement.

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**M. le Président.**- Monsieur Zenner, je souhaiterais motiver le refus de votre question d'actualité. Vous l'avez en réalité fait dans votre intervention et dans votre justification.

Les questions d'actualité sont recevables à partir du moment où une actualité survenue entre le Bureau élargi et la présente séance intervient. Comme vous l'avez dit vous-même, votre question a été traitée lors de la séance du Parlement régional vendredi dernier. Par conséquent, elle se rapportait à des faits antérieurs à cette date. Or, notre réunion du Bureau élargi s'est tenue vendredi dernier durant la pause déjeuner. Par conséquent, je ne puis accepter qu'une actualité survenue entre le Bureau élargi et aujourd'hui puisse justifier l'inscription de votre question en actualité.

**Mme Caroline Persoons (MR).**- Le fait nouveau est que cela a été refusé au Parlement bruxellois.

**M. le Président.**- Je ne suis pas responsable de la gestion des questions d'actualité par le Parlement bruxellois.

**M. Serge de Patoul (MR).**- Cela continue à faire partie de l'actualité.

**M. le Président.**- Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec le fait que vous disiez que cette séance étant strictement consacrée aux discussions budgétaires, les interpellations et les questions orales étaient refusées. Mme Caroline Persoons avait introduit une question orale. Avec son accord, elle a été transformée en question d'actualité.

Cependant, nous avons également prévu la possibilité, le cas échéant, de réunir une commission en fonction du thème de la question posée laquelle permettrait au parlementaire de poser une question orale ou d'émettre une interpellation à l'endroit du Collège. En l'espèce, vous n'auriez pas été handicapé non plus par le fait que cette séance eut été strictement consacrée aux questions budgétaires.

Nous passons aux questions d'actualité.

## RÉUNION CONJOINTE DES GOUVERNEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET DE LA RÉGION WALLONNE: SECOND RENDEZ-VOUS MANQUÉ POUR LES BRUXELLOIS FRANCOPHONES, DE MME CAROLINE PERSOONS

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU COLLÈGE

**M. le Président.**- La parole est à Mme Caroline Persoons pour sa question à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège, concernant "la réunion conjointe des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne : second rendez-vous manqué pour les Bruxellois francophones".

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une question orale transformée en question d'actualité.

**Mme Caroline Persoons (MR).**- Ma question est assez simple. Le 30 novembre devait enfin avoir lieu une rencontre entre le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement régional bruxellois mais aussi - du moins nous l'aviez-vous annoncé - le Collège de la Commission communautaire française.

D'ailleurs, en commission budgétaire, sur plusieurs points, il nous a été répondu que ces questions seraient abordées lors de la réunion avec le Gouvernement de la Communauté française. Nous avons déjà pu regretter à l'époque - quel que soit notre groupe politique - que la Commission communautaire française n'ait pas participé à la première réunion conjointe Gouvernement de la Communauté française - Gouvernement de la Région wallonne. Nous attendions donc avec une certaine impatience cette réunion du 30 novembre. Elle n'a pas eu lieu, à l'inverse de la seconde rencontre Communauté française - Région wallonne.

D'après la presse, la raison en serait que les partenaires flamands étaient mécontents d'apprendre que certains points seraient préalablement discutés, notamment la question du recours à l'assurance-autonomie. A cela, s'est ajouté le problème de santé de Mme Arena.

Ma question est double. D'abord, quand la rencontre attendue entre le Gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire française est-elle programmée ? Ensuite, quels étaient les points figurant à l'ordre du jour de la réunion du 30 novembre et qui sont reportés ? Abordez-vous le problème du Plan "Stratégie pour la formation et la connaissance" qui est coordonné par la Communauté française et la Région wallonne, et d'autres points comme l'assuétude, la mobilité des fonctionnaires, le Fonds structurel européen, etc. ? Sans oublier votre position sur l'assurance-autonomie, mais j'ai déjà posé cette question à Mme Huytebroeck en votre absence.

**M. le Président.** - La parole est à M. Benoît Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.** - Vous-même ou l'un de vos collègues a déjà posé une question similaire la semaine dernière concernant le gouvernement conjoint Région bruxelloise - Communauté française. Je voudrais être particulièrement clair avec vous. Peut-être avez-vous une méconnaissance des institutions. Nous n'avons pas l'habitude de nous faire dicter les dates des réunions et les ordres du jour des réunions entre la Commission communautaire française et la Communauté française par d'autres instances ou institutions quelles qu'elles soient. Si cette réunion commune Commission communautaire française - Communauté française a été reportée, c'est pour la simple raison que Mme la ministre-présidente de la Communauté française avait un problème de santé.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre à M. Madrane il y a quelques semaines, et nous projetons également une réunion avec la Région wallonne puisque cela faisait partie de votre question. Je puis vous dire que j'ai adressé un nouveau courrier à Mme Marie Arena pour fixer une nouvelle réunion. Je suppose qu'elle aura lieu au début de l'année prochaine.

Quels étaient les points à l'ordre du jour ? Me permettez-vous de faire, Monsieur le Président, l'inventaire de ces points ? L'alphabétisation des adultes, l'agence du Fonds social européen, l'accessibilité des écoles aux enfants handicapés, les synergies en matière de politiques de santé, la prévention des assuétudes, le soutien au week-end des arts, la gratuité des musées, la convention internationale sur la protection des diversités des contenus culturels et des expressions artistiques, les recours à introduire contre l'assurance-dépendance proposée par la Communauté flamande. Voilà, sans exhaustivité, un nombre de points qui étaient à l'ordre du jour et qui le seront encore à la prochaine réunion qui se tiendra entre la Commission communautaire française et la Communauté française, sans que l'agenda ne nous soit dicté par d'autres.

**M. le Président.** - Madame Persoons, vous avez la parole.

**Mme Caroline Persoons (MR).** - Je remercie le ministre-président pour la liste qu'il vient de nous donner. Regrettons toutefois qu'il faille attendre plus de six mois après la constitution des gouvernements pour que les francophones se parlent.

**M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.** - Je ne suis pas responsable si quelqu'un tombe malade, Madame Persoons.

**M. Paul Galand (Ecolo).** - Vous avez eu la réponse à la Communauté française. Mme Arena était malade. C'est à la limite de la décence.

**Mme Caroline Persoons (MR).** - Je voulais savoir quels étaient les points mis à l'ordre du jour. J'ai eu la réponse et je peux malgré tout...

**M. le Président.** - Monsieur Galand! Madame Persoons, vous êtes dans le cadre d'une réponse d'une minute.

**Mme Caroline Persoons (MR).** - Il y a déjà eu un rendez-vous manqué au mois d'octobre. Tout le monde est intervenu, même des gens de votre groupe et des autres groupes.

**M. Paul Galand (Ecolo).** - Il ne faut pas insister, Madame. C'est en professionnel de la santé que je vous réponds: c'est à la limite.

**M. le Président.** - Mme Caroline Persoons a la parole.

**Mme Caroline Persoons (MR).** - J'ai été interrompue, je ne voulais rien dire de plus.

**M. le Président.** - L'incident est clos.

**APPELLATION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE  
FRANÇAISE, DE MME CAROLINE PERSOONS  
À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU COLLÈGE**

**M. le Président.** - La parole est à Mme Caroline Persoons pour sa question à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège, concernant "l'appellation de la Commission communautaire française".

**Mme Caroline Persoons (MR).** - Nous avons appris par la presse la volonté du président d'appeler dorénavant l'Assemblée de la Commission communautaire française "Parlement francophone bruxellois". Martine Payfa, qui a exercé la fonction de présidente de l'Assemblée, et moi-même pensons qu'il est effectivement difficile de dire que l'on préside l'Assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles. Il faut reconnaître que la complexité institutionnelle belge est caractéristique au niveau de la Commission communautaire française.

Je voudrais connaître les implications de ce changement d'appellation au niveau du Collège. Le Collège devient-il gouvernement ? Ses membres deviennent-ils des ministres ? Y aura-t-il également des changements au niveau de l'administration de la Commission communautaire française ? Un parlement est toujours le parlement d'une institution. Nous devons veiller à ne pas couper le lien entre notre assemblée législative et l'institution.

**M. le Président.** - La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.

**M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.** - L'initiative prise par le président de notre Assemblée et le Bureau élargi est intéressante. Tout ce qui fait gagner en visibilité et en lisibilité de notre Assemblée va dans le bon sens. Dans les prochaines semaines, nous examinerons au Collège les répercussions que ces

décisions pourraient avoir à la fois sur le Collège et sur l'administration. Il ne faut pas que cela nécessite de réforme au niveau institutionnel. Depuis un certain temps déjà, tous les membres du Collège sont considérés comme ministres dans les arrêtés de délégation.

Je voudrais aussi vous rappeler les prescrits de l'article 60 de la loi spéciale :

*"L'institution compétente pour les matières de la Communauté française de Bruxelles-Capitale, ci-après dénommée la Commission communautaire française, a pour organe le groupe linguistique français du Conseil de la Région Bruxelles-Capitale et un Collège composé des membres du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale et des secrétaires d'Etat régionaux appartenant au groupe linguistique français."*

Nous n'allons pas modifier cette loi spéciale. Pour le reste, je vous ai dit dans quel esprit nous allons travailler au sein du Collège afin de voir quelles sont les implications de la décision prise au sein de l'Assemblée.

**M. le Président.**- Merci Monsieur Cerexhe. La parole est à Mme Caroline Persoons pour sa réplique.

**Mme Caroline Persoons (MR).**- Vous veillerez à ce que cette visibilité, cette transparence, cette meilleure compréhension des citoyens au niveau du parlement se retrouve si possible au niveau du gouvernement.

**M. le Président.**- L'incident est clos.

**DÉCISION DE SUBSIDE DU GOUVERNEMENT FLAMAND,  
COMMUNIQUÉE PAR LE MINISTRE DE TUTELLE DE LA CULTURE,  
M. BERT ANCIAUX, IMPOSANT UNE SÉRIE DE CONDITIONS À  
L'A.S.B.L. FLAGEY, METTANT EN PÉRIL LE PROJET DE BASE DE  
CETTE INSTITUTION ET LE PRINCIPE D'UNE JUSTE  
REPRÉSENTATIVITÉ DES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS  
PRÉSENTES ET DES DIFFÉRENTS POUVOIRS SUBSIDIANTS,  
DE M. BERNARD CLERFAYT**

ET

**A.S.B.L. FLAGEY ET LE DOSSIER Y AFFÉRENT,  
DE MMES CÉLINE DELFORGE ET JULIE DE GROOTE,**

**À MME FRANÇOISE DUPUIS, MEMBRE DU COLLÈGE**

**M. le Président.**- La parole est à M. Clerfayt pour sa question à Mme Françoise Dupuis, membre du Collège, concernant "la décision de subside du gouvernement flamand, communiquée par le ministre de tutelle de la Culture, M. Bert Anciaux, imposant une série de conditions à l'a.s.b.l. Flagey, mettant en péril le projet de base de cette institution et le principe d'une juste représentativité des différentes Communautés présentes et des différents pouvoirs subsidiants".

La parole sera ensuite à Mmes Céline Delforge et Julie de Groote pour leur question conjointe concernant "l'a.s.b.l. Flagey et le dossier y afférent", également adressée à Mme Françoise Dupuis.

La parole est à M. Bernard Clerfayt.

**M. Bernard Clerfayt (MR).**- Le dossier est bien connu. Personne n'a pu ne pas être au courant de cette affaire. Le ministre flamand de la Culture, M. Anciaux, vient d'annoncer son intention d'attribuer un subside de 3,5 millions d'euros à l'a.s.b.l. Flagey pour les deux prochaines années. A l'octroi de celui-ci, il pose comme condition l'entrée au sein du conseil d'administration

de l'a.s.b.l. de deux tiers des membres désignés par la Communauté flamande.

C'est donc une OPA, une réelle flamandisation de ce haut lieu culturel de la Région bruxelloise. Or, on sait qu'il a été conçu dans son principe même comme un lieu où les deux Communautés étaient à égalité et on ne peut donc pas accepter cela. On sait que tant la Communauté française que la Région bruxelloise, que la Commission communautaire française, que la commune d'Ixelles, ont été les partenaires qui ont soutenu ce projet dans son esprit d'équilibre. Il y a donc une rupture manifeste, une OPA, un hold-up ont même dit certains, de cet équipement où les deux cultures étaient sur pied d'égalité, une trahison par rapport aux engagements qui avaient été pris.

Ma question vise à vous interroger sur votre réaction et comment votre Collège a tenté de répondre aux appels à l'aide qui ont été lancés par l'a.s.b.l. Flagey depuis un certain temps déjà, puisque c'est depuis le mois de juillet dernier que se pose le problème. Qu'il ressorte maintenant témoigne d'une relative impréparation des diverses instances francophones qui viennent de se sentir "cocufiées" par la démarche de M. Anciaux. Cette impréparation des instances francophones est d'autant plus regrettable que tous les partenaires, tous les ministres compétents en cette matière, appartiennent à la même formation politique.

**M. le Président.**- La parole est à Mme Céline Delforge.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Le gouvernement flamand propose des aides importantes à l'a.s.b.l. Flagey, conditionnées à une représentativité importante de la Communauté flamande dans le conseil d'administration de l'a.s.b.l. On peut s'émouvoir du risque de perte du caractère bicommunautaire de cette institution. Ceci dit, notons tout de même que les aides proposées par la Région bruxelloise et la Communauté française à Flagey sont, elles aussi, conditionnées soit en termes de programmation, soit en termes d'occupation des lieux.

Ce qui m'inquiète plutôt, c'est le manque de proactivité dont ont fait preuve la Communauté française et la Région par rapport à Flagey. On peut noter d'ailleurs que la commune d'Ixelles, elle, s'est investie très fortement dès la naissance du projet, qui est quand même un pôle de développement important pour notre Région.

Ma question, Madame la Ministre, est la suivante. Dans la mesure où le programme de législature de la Commission communautaire française prévoit de refavoriser les cultures émergentes urbaines à caractère multiculturel certain et d'intégrer la culture dans le projet de développement régional en collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Région bruxelloise, auriez-vous par hasard pris contact avec votre collègue de la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour obtenir un accord de coopération sur ce dossier et garantir un caractère bruxellois et bicommunautaire au Flagey?

Avez-vous par ailleurs pris contact avec la ministre-présidente Mme Arena pour voir s'il n'était pas possible de dégager des moyens financiers pour Flagey dans le cadre du budget "Images de Bruxelles" puisqu'on intègre la culture dans le projet de développement bruxellois ?

**M. le Président.**- La parole est à Mme Julie de Groote.

**Mme Julie de Groote (cdH).**- Je ne suis pas certaine qu'il y ait une "impréparation" de la part des différents gouvernements concernés, parce que l'on est jamais prêt à affronter une OPA. C'est le propre de l'arrogance d'une OPA que de ne pas y être préparé. Ce n'est pas cela qui me préoccupe mais plutôt de savoir s'il y a un avenir pour du bicommunautaire culturel et, dans celui-

ci, pour des lieux. Flagey, c'est d'abord un lieu symbolique, ce qui le différencie d'un lieu comme le Kladaradatsch, qui est un lieu nouveau. Et y a-t-il un avenir pour des projets en commun, dont les francophones pourraient d'abord discuter entre eux ?

Aujourd'hui, le bicommunautaire culturel n'est que la somme d'intérêts particuliers. Il n'y a pas réellement un projet commun développé dans certains lieux. J'entends que le gouvernement bruxellois a décidé de suspendre son financement de 500.000 euros tant que les partenaires des deux Communautés ne se parlent pas. En tant que tel, cela me semble une bonne chose. Nous devons défendre un projet commun à Bruxelles tant sur un lieu que sur un contenu.

Mais Madame la Ministre, et peut-être ne pouvez-vous pas répondre à chaud dans une question d'actualité, il faudrait d'abord s'entendre sur les chiffres. Les millions de la Communauté flamande mélangent à la fois un investissement en matériel et un contenu. Si l'on parle de la commune d'Ixelles, elle a fait une opération modeste - qui reste très proportionnelle en termes de matériel - tout en subventionnant des événements comme "Flagey Olympique" ou d'autres manifestations de ce style.

Il faudrait s'entendre sur ce que veulent dire les millions éventuels apportés par la Communauté flamande, faire la différence entre l'investissement en matériel et en subsides. Et, deuxièmement, savoir si l'on a effectivement abordé cette question au sein de votre Collège et si vous avez pris contact avec la Communauté française à ce sujet. Et enfin, si les francophones ont la volonté de développer un projet commun sur un lieu symbolique à Bruxelles.

**M. le Président.**- La parole est à Mme Françoise Dupuis.

**Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.**- En effet, Monsieur le Président, cela risque de dépasser le cadre d'une question d'actualité. Je m'en tiendrai donc à l'essentiel.

Les intervenants ont dit beaucoup de choses justes. Il va de soi que nous en avons parlé au Collège. Soyons clairs! Tout Bruxelles en parle. Il s'agit bien sûr d'une OPA et, comme vous l'avez dit assez justement, les OPA présentent un caractère imprévisible. Notre collègue flamand, surtout, est très imprévisible. Ce n'est pas un scoop.

La nature du lieu, ainsi que vous le faites remarquer, mérite des investissements publics et en a d'ailleurs reçu, que ce soit de la commune d'Ixelles ou de la Région. Dans l'hypothèse inverse, le lieu ne serait d'ailleurs pas là.

Par ailleurs, ce lieu se prête à des programmations diversement soutenues. En prévision de cette réponse, j'ai vainement cherché une quelconque subvention de la Commission communautaire française. Il n'y en a pas.

A la limite, le débat n'a donc pas lieu d'être, sauf à rechercher une subvention de la Commission communautaire française. Mais la question n'est pas là. Les subventions viennent d'ailleurs, tout à fait normalement. Je relis dans les statuts que, parmi les nombreuses activités à but social prévues, on trouve "la conception et l'organisation d'activités culturelles visant à favoriser l'intégration des différentes communautés culturelles belges et étrangères, en promouvant leurs dimensions artistiques et en faisant découvrir à chaque communauté les dimensions artistiques et culturelles des autres".

Je passe le reste. Je veux dire par là qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de francophones et de flamands mais d'un problème d'image de Bruxelles.

Le programme "Image de Bruxelles" est régional. Son budget l'est aussi et je ne peux donc pas l'évoquer ici car ce n'est pas le lieu d'en discuter.

Connaissant les difficultés, et en tant que ministre responsable de la Culture à la Commission communautaire française, il est évidemment normal que je m'intéresse à ce dossier. A la question de savoir si j'ai pris des contacts avec d'autres à ce sujet, la réponse est oui. J'ai pris contact avec Charles Picqué mais je vous assure que ce n'était pas nécessaire parce qu'il était déjà très sensibilisé au dossier. J'ai également pris contact avec Fadila Laanan, que nous voyons régulièrement. Tous deux ont clairement bougé et ont fait des propositions très convenables, me semble-t-il.

Un commentaire personnel sur les propositions de budget flamand. Elles sont ambiguës et ne suffiraient pas, à elles seules, à couvrir les déficits avérés.

Tout cela est bien connu de tous et je pense que l'on ne peut pas en dire beaucoup plus en ce lieu, sauf peut-être en ce qui concerne les propos tenus par le premier intervenant.

Je lui rappelle que je n'ignore évidemment pas que les problèmes de Flagey étaient bien connus avant le mois de juillet. Dès lors, nous estimons avoir peu de responsabilités en la matière.

**M. le Président.**- La parole est à M. Bernard Clerfayt.

**M. Bernard Clerfayt (MR).**- M. Cerexhe me rappelle que je ne suis pas obligé de remonter. Mais vous me tendez une perche, Madame Dupuis. Vous étiez ministre de la Communauté française avant juillet 2004, me semble-t-il. Je pense donc que si quelqu'un devait préparer ce dossier, c'était bien vous.

**Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.**- Qui était chargé de la Culture à la Communauté française? Une succession ahurissante de personnes de votre parti !

*(Rumeurs)*

**M. Bernard Clerfayt (MR).**- Il est clair que les appels à l'aide de l'a.s.b.l. Flagey portaient sur le budget 2005 et qu'il n'y a pas eu, depuis juillet, de réponses des gouvernements en place, tant à la Communauté française qu'à la Commission communautaire française.

Il n'est pas question ici de la préparation à l'OPA mais de la préparation d'une réponse à apporter à la demande du conseil d'administration de l'a.s.b.l. Flagey.

Enfin, je dois vous dire qu'il y a des initiatives...

**Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.**- Il me semble que les propositions régionales doivent être discutées au niveau de la Région. Elles sont tout de même intéressantes.

**M. Bernard Clerfayt (MR).**- Des initiatives de la Commission communautaire française sont présentes dans le bâtiment Flagey. Elles relèvent, certes, d'autres compétences que les vôtres, mais elles relèvent néanmoins du Collège. Le budget "Tourisme" permet de financer le comptoir "Arsène 50" de la Fondation des Arts. Il s'agit d'un lieu de vente de billets de théâtre francophone en Région bruxelloise.

Il y aurait donc lieu de voir quelle sera la réaction de votre Collège par rapport à la manière difficile dont le dossier est actuellement engagé.

**M. le Président.**- La parole est à Mme Céline Delforge.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Madame la Ministre, il y a juste une de mes questions à laquelle vous n'avez pas répondu.

Vous ne m'avez pas dit si vous avez contacté la Vlaamse Gemeenschapscommissie dans l'idée du développement d'un projet culturel bruxellois.

**M. le Président.**- La parole est à Mme Julie de Grootte.

**Mme Julie de Grootte (cdH).**- J'ai davantage entendu le ministre-président actuel se prononcer sur le financement de l'institution Flagey que tous les ministre-présidents précédents. Je parle bien ici du bâtiment, selon votre propre distinction. Par contre, bien qu'ayant siégé en commission Culture, je n'ai pas beaucoup entendu parler d'un projet Flagey par les ministres successifs chargés de la Culture. Pas même une seule fois. Voici donc pour l'historique.

Ceci dit, vous avez raison de dire que vous n'êtes pas concernée par un financement. C'est exact. On ne le retrouve pas en tant que tel. Mais c'est un projet que les francophones portent et un projet constructif et commun que les francophones peuvent défendre en Région bruxelloise, en un sens non institutionnel. Le président de cette Assemblée a proposé un M. "Bons Offices", ou même pourquoi pas une Mme "Bons Offices" même si cela sonne moins bien. Il s'agirait de développer pour une fois un projet commun qui ne se concrétiserait ni à coups de millions ni à coups de mandats d'administrateurs.

**M. le Président.**- La parole est à Mme Françoise Dupuis.

**Mme Françoise Dupuis, membre du Collège.**- Premièrement, il s'agit tout de même d'une a.s.b.l. composée - comme vous le savez - de personnes privées qui ont apporté des fonds. Ce n'est donc pas ici que se décide globalement ce qui se rapporte à cette association, indépendamment des fonds que l'on injecterait ou pas.

Deuxièmement, non, je n'ai pas contacté à ce sujet le président de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. J'ai eu d'autres contacts que je trouve très intéressants pour opérer des rapprochements, notamment dans le secteur de l'enseignement, avec les Flamands de Bruxelles. Mais je pense qu'il s'agit ici de dossiers et de sommes qui dépassent largement ce type d'initiatives. C'est à la Communauté française, à la Communauté flamande et à la Région de s'entendre pour en revenir à un projet de nature multiple - je ne dis même pas "multiculturel", mais seulement "multiple" - à la Place Flagey.

**M. le Président.**- Le dernier mot revient aux parlementaires, s'ils le demandent.

La parole est à M. Bernard Clerfayt.

**M. Bernard Clerfayt (MR).**- J'estime que nous devons beaucoup réfléchir en tant que francophones aux projets que nous menons avec nos partenaires flamands à Bruxelles. Je ne suis pas opposé au principe de telles initiatives, mais il faut être sûr de la volonté de nos partenaires de mener des projets communs. Ce n'est pas toujours le cas. Nos partenaires se montrent parfois hypocrites.

**M. le Président.**- L'incident est clos.

**NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DANS LE PROBLÈME DE  
L'ANTISÉMITISME ENTRE LES CLUBS DE MACCABI ET HAREN,  
DE MME VIVIANE TEITELBAUM  
À M. EMIR KIR, MEMBRE DU COLLÈGE**

**M. le Président.**- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum pour sa question à M. Emir Kir, membre du Collège chargé du Sport, concernant "les nouveaux développements dans le problème de l'antisémitisme entre les clubs de Maccabi et Haren".

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Je me permets de revenir devant cette Assemblée concernant les nouveaux développements d'antisémitisme entre les clubs de Maccabi et de Haren. Je suis assez stupéfaite et je ne voudrais pas que d'aucuns, ici, croient que la situation est en train d'évoluer, comme on aurait pu le souhaiter, ou que le problème est réglé.

En réalité, les faits d'antisémitisme existent dans la vie de tous les jours, partout et sur les terrains de sport notamment. Et dans ce cas-ci, la situation est préoccupante. Monsieur le Ministre, il y a quinze jours, vous nous aviez promis des actions. J'aimerais savoir où en sont les choses parce que, comme vous le savez, la Ville de Bruxelles a levé les mesures à l'encontre du club de Haren, et c'est maintenant l'Union de Football belge qui délibère sur des sanctions à prendre à l'encontre du club de Maccabi, prétextant qu'il aurait diffusé la feuille d'arbitrage auprès des médias.

Je dis bien "prétextant" parce que les faits ne sont pas du tout établis par rapport au règlement. Je n'entrerai pas dans le sujet ici car je ne suis l'avocate de personne mais il faut savoir que la délibération porte sur la sanction minimale, c'est-à-dire une amende de 250 euros qui est exactement l'amende qui a été infligée au club de Haren.

Cela signifie que ceux qui combattent l'antisémitisme et ceux qui en sont les auteurs reçoivent les mêmes sanctions. Je trouve cela à tout le moins troublant. Je l'ai dit, au-delà des sanctions, je privilégie l'éducation. Il faut savoir qu'avec un double langage comme celui-là, il y a un message qui passe auprès des enfants. Mais lequel ! Il faut un message clair du politique et un message clair de la part de tous les dirigeants y compris les dirigeants de clubs de football.

Monsieur le Ministre, je m'adresse à vous car vous aviez promis des actions. J'aimerais savoir si vous avez commencé à baliser, si vous avez pu commencer à organiser cette table ronde que vous aviez proposée. J'avais, quant à moi, proposé une visite au musée de la déportation. Idée que vous aviez acceptée.

Avez-vous pu commencer à entreprendre les démarches pour que cela se réalise ?

Etant donné l'évolution que nous connaissons, j'attends un message fort du ministre des Sports à la Commission communautaire française. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

**M. Emir Kir, membre du Collège.**- Il y a deux semaines, vous m'avez en effet déjà interpellé sur cette question. Je n'ai pas eu connaissance de ces éléments de l'Union Belge.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- C'était dans la presse d'avant-hier.



**M. Emir Kir, membre du Collège.-** Je n'ai pas eu l'occasion de lire cet article. Je ne vais pas me prononcer ici sur le fond du dossier, qui dépend de l'Union Belge. S'il s'avérait qu'à l'Union Belge, il y a une volonté de sanctionner le club de Maccabi, je me poserais des questions, comme vous. En effet, c'est ce club qui a fait l'objet d'un incident, qui a été maltraité.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).-** De plusieurs incidents.

**M. Emir Kir, membre du Collège.-** Et un autre club a été sanctionné. Sanctionner aujourd'hui le club de Maccabi pour avoir informé la presse et le public de ce qui s'est passé ne serait pas justifié. Je souhaiterais disposer de plus d'éléments pour pouvoir porter un jugement objectif.

Concernant les actions que nous allons mener, mon cabinet est en contact avec les deux clubs, le Centre pour l'égalité des chances et le MRAX. Nous allons mener deux actions. J'ai déjà eu l'occasion de les évoquer.

D'abord, il y a une action destinée aux deux clubs. Nous avons eu l'accord de principe du club de Maccabi et du club de Haren. Nous voulons faire un travail de sensibilisation et d'éducation pour concilier les jeunes et les dirigeants des deux structures. Le projet aura une portée symbolique, notamment par la visite d'un musée et d'un cimetière. C'est en cours de préparation. Nous bénéficierons du concours du MRAX pour cette action.

Parallèlement, il y a une action plus globale. Il faut continuellement combattre le racisme, l'antisémitisme et l'augmentation des discriminations. Nous allons mener une action en matière de sports : la table ronde. Notre partenaire privilégié sera le Centre pour l'égalité des chances dont c'est la mission première. Il s'agira de prendre contact avec l'ensemble des partenaires du monde du sport bruxellois pour signer tous

ensemble une charte commune qui condamne le racisme, l'antisémitisme et toutes les autres formes de discriminations. Ce projet verra le jour dans les prochains mois.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).-** Je plaide pour que ce dossier ne soit pas mis sur le côté. Les enfants qui sont victimes d'actes racistes et antisémites doivent être une priorité, ainsi que l'éducation. J'aimerais que vous nous teniez informés des progrès des actions que vous menez à ce sujet.

**M. le Président.-** L'incident est clos.

*La séance plénière est levée à 12h31.*

Membres du Parlement présents à la séance :

M. Arku, Mme Braeckman, MM. Chahid, Clerfayt, Decourty, Mmes De Galan, de Groote, Delforge, MM. de Lobkowicz, de Patoul, Diallo, Doukeridis, Doyen, Draps, du Bus de Warnaffe, Dubié, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmery, Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mme Jamouille, MM. Leduc, Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, MM. Ozkara, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pivin, Mme P'tito, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Rousseaux, Saïdi, Schepmans, Teitelbaum, MM. Tomas, Vervoort, Mme Vyghen, M. Zenner.

Membres du Collège présents à la séance :

M. Cerexhe, Mmes Huytebroeck, Dupuis, M. Kir.

## COUR D'ARBITRAGE

Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Parlement :

- l'arrêt du 24 novembre 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 344, § 1<sup>er</sup>, du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas l'article 170, § 1<sup>er</sup>, de la Constitution (188/2004)
- l'arrêt du 24 novembre 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale viole les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec les articles 2, 3, 24.1, 26 et 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant, en ce que, à l'égard de mineurs dont les parents séjournent illégalement sur le territoire du Royaume, il exclut même l'aide sociale qui satisfait aux conditions exprimées dans le dispositif (189/2004) ;
- l'arrêt du 24 novembre 2004 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 43bis, alinéa 1<sup>er</sup>, du Code pénal, modifié par l'article 2 de la loi du 19 décembre 2002, ne viole pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, combinés ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (190/2004) ;
- l'arrêt du 24 novembre 2004 par lequel la Cour dit pour droit que :
  1. dans l'interprétation selon laquelle il exclut que soit ordonnée la suspension de l'exécution d'une décision implicite de rejet visée à l'article 14, § 3, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, l'article 17, § 1<sup>er</sup>, des mêmes lois viole les articles 10 et 11 de la Constitution,
  2. dans l'interprétation selon laquelle elle n'exclut pas que soit ordonnée la suspension de l'exécution d'une décision implicite de rejet visée à l'article 14, § 3, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, la même disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (191/2004) ;
- l'arrêt du 24 novembre 2004 par lequel la Cour dit pour droit que :
  1. en tant qu'elles visent les articles 261, 265 et 311 de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée par l'arrêté royal du 18 juillet 1977, les questions préjudicielles n'appellent pas de réponse,
  2. les articles 281 à 283 de la même loi ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, en tant qu'ils confient l'exercice de l'action publique, dans les cas qu'ils déterminent, à l'Administration des douanes et accises (192/2004) ;
- l'arrêt du 24 novembre 2004 par lequel la Cour suspend l'exécution de l'article 5 du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 « modifiant le décret sur l'Electricité du 17 juillet 2000, en ce qui concerne le système des certificats d'électricité écologique, et portant interprétation de l'article 37, § 2, du même décret », en tant qu'il s'applique aux années civiles antérieures à l'année 2004 (193/2004) ;
- l'arrêt du 1<sup>er</sup> décembre 2004 par lequel la Cour :
  1. annule l'alinéa 2 de l'article 401bis de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat, inséré par l'article 31 de la loi du 30 décembre 2002 portant diverses dispositions fiscales en matière d'écotaxes et d'écotaxations,
  2. dit que l'examen du recours en annulation dans l'affaire n° 2746 dirigé contre l'article 11 de la loi du 30 décembre 2002 portant diverses dispositions fiscales en matière d'écotaxes et d'écotaxations, en ce qu'il concerne l'article 371, § 3, 3°, de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat, sera poursuivi ou que l'affaire sera rayée du rôle de la Cour selon que le recours dans l'affaire n° 3042 dirigé contre l'article 358 de la loi-programme du 22 décembre 2003 sera accueilli ou non (195/2004) ;
- la question préjudicielle concernant l'article 3, § 2, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles, tels que ces articles étaient applicables pour l'exercice d'imposition 1998, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles ;
- la question préjudicielle concernant l'article 29 des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées le 16 mars 1968, tel qu'il a été remplacé par l'article 6 de la loi du 7 février 2003, posée par la Cour de cassation ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 33 de la loi-programme du 5 août 2003 (modification de l'article 5, 2), de la loi du 16 juillet 2002 « modifiant diverses dispositions en vue notamment d'allonger les délais de prescription pour les crimes non correctionnalisables », et à l'article 22 de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, posées par le Tribunal correctionnel de Bruxelles ;
- la question préjudicielle concernant les articles 53 et 89 de la loi du 3 février 2003 apportant diverses modifications à la législation relative aux pensions du secteur public, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles ;
- la question préjudicielle relative à l'article 361, § 2, du Code civil, posée par le Tribunal de la jeunesse de Bruges ;
- le recours en annulation partielle de la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine, introduit par le Gouvernement flamand ;
- le recours en annulation partielle du décret de la Communauté française du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, introduit par P. Alexandre et autres ;

- le recours en annulation de la loi du 20 juillet 2004 portant création d'une Commission chargée du renouvellement des organes du culte musulman, introduit par l'a.s.b.l. Conseil fédéral des Musulmans de Belgique et autres ;
- les recours en annulation de l'article 49 de la loi-programme du 9 juillet 2004 (interruption de la prescription en matière d'impôts sur les revenus), introduits par P. Frisee et autres.

